



# *Activités législatives*



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

2003

# *Activités législatives*

**2003**



## *Nouveau-Brunswick*

Etabli pour l'hon. Bev Harrison,  
président de l'Assemblée législative  
du Nouveau-Brunswick



le 30 avril 2004

L'honorable Bev Harrison  
Président de l'Assemblée législative  
Pièce 31, Assemblée législative  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 15<sup>e</sup> rapport annuel, *Activités  
législatives*, pour l'année terminée le 31 décembre 2003.

La greffière,



Loredana Catalli Sonier,



# Table des Matières

---

Aperçu de l'année .....	7
Bureau de l'Assemblée législative .....	11
Énoncé de mission .....	11
Organigramme .....	11
Description des fonctions .....	12
Bureau du greffier .....	13
Services à la Chambre et aux comités et services de procédure .....	13
Activités des comités permanents et spéciaux .....	17
Statistiques comparatives sur la Chambre .....	23
Services des finances et des ressources humaines .....	24
Budget .....	27
Effectif (au 31 mars 2003) .....	27
Services de protocole, de sécurité et d'accueil .....	28
Bibliothèque de l'Assemblée législative .....	30
Hansard .....	35
Traduction des débats .....	37
Projet spécial .....	39
Programme pour les parlementaires .....	40
Publications .....	40
Hommages .....	41



# Aperçu de l'année

---

## *Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée*

Des élections provinciales le 9 juin, une longue cinquième et dernière session de la 54<sup>e</sup> législature, à laquelle s'ajoutent 79 jours de réunions de comités, exigent beaucoup de tous les aspects du fonctionnement de l'Assemblée législative.

La cinquième session de la 54<sup>e</sup> législature reprend le 7 janvier 2003 et se poursuit jusqu'au 21 février 2003, avant de s'ajourner au 11 mars. La Chambre siège cinq semaines de plus avant l'ajournement le 14 avril. En tout, la cinquième session dure 68 jours, dont 48 en 2003.

Au cours de la session, le Comité d'administration de l'Assemblée législative, qui a été chargé pendant une session antérieure d'étudier l'opportunité de déposer une loi sur la responsabilité des députés ou un code de déontologie des députés afin d'aider les députés provinciaux dans l'exécution de leur mandat et de mieux informer les gens du Nouveau-Brunswick des fonctions et responsabilités de ces députés, dépose son rapport le 3 avril 2003. Le comité recommande à l'Assemblée législative de ne pas édicter de loi sur la responsabilité des députés. Il recommande plutôt l'adoption d'un code de déontologie et d'un énoncé sur les fonctions et responsabilités des députés provinciaux. Aucune suite n'est donnée aux recommandations du comité avant l'ajournement de la Chambre.

Deux députés annoncent qu'ils ne se représenteront pas aux prochaines élections provinciales, à savoir le D<sup>e</sup> Dennis Furlong (Progressiste-Conservateur, Dalhousie—Restigouche-Est) et Sheldon Lee (Libéral, Charlotte).

Le 10 mai 2003, une proclamation dissout la 54<sup>e</sup> législature et ordonne que les brefs d'élection soient lancés pour le 9 juin. Au moment de la dissolution, les sièges à la Chambre sont répartis comme suit : Conservateurs, 46 ; Libéraux, 7 ; Néo-Démocrates, 1 ; vacance, 1.

Pour la première fois, la CBC diffuse le reportage des résultats des élections en direct de la rotonde de l'édifice de l'Assemblée législative.

Les élections modifient considérablement la répartition des sièges à la Chambre. Le gouvernement progressiste-conservateur du premier ministre Bernard Lord conserve le pouvoir avec une majorité de 1, grâce à l'élection de 28 parlementaires. La représentation des Libéraux à la Chambre augmente, passant de 7 à 26 parlementaires. La chef des Néo-Démocrates, Elizabeth Weir, est réélue, ce qui fait passer à 27 le nombre de parlementaires du côté de l'opposition. En dernière analyse, 20 nouveaux parlementaires sont élus, dont 3 avaient déjà siégé à l'Assemblée législative.

Le personnel aide les caucus en offrant des séances d'orientation aux nouveaux et aux anciens parlementaires. Un nouveau *Guide d'orientation* pour les parlementaires est publié, et, le 9 juillet 2003, les parlementaires participent à une séance d'orientation tenue à la Chambre de l'Assemblée législative. La séance d'un jour porte notamment sur les sujets suivants : la structure administrative du Bureau de l'Assemblée législative, y compris les services dispensés par le bureau du greffier, Traduction des débats, le Bureau du hansard et la bibliothèque de l'Assemblée législative ; les indemnités et allocations des parlementaires ; les mesures législatives sur les conflits d'intérêts ; la convocation de la Chambre ; l'élection de la présidence ; le fonctionnement général de la Chambre et de ses comités.

Lors d'une cérémonie tenue le 27 juin à la Chambre de l'Assemblée législative, la lieutenant-gouverneure, S.H. Marilyn Trenholme-Counsell, fait prêter le serment professionnel aux nouveaux membres du Conseil exécutif, qui compte 18 membres.

Les parlementaires de la 55<sup>e</sup> législature prêtent serment d'allégeance lors d'une cérémonie tenue le matin du 29 juillet 2003, à la Chambre de l'Assemblée législative.

Le discours du trône, prononcé à l'occasion de l'ouverture, l'après-midi même, de la première session de la 55<sup>e</sup> législature, donne un aperçu du principal élément du programme du gouvernement pour la session, soit la nécessité de contenir la hausse des coûts de l'assurance automobile dans la province. Comme premier point à l'ordre du jour, l'hon. Bev Harrison, député de la circonscription électorale de Hampton-Belleisle, est déclaré président. M. Harrison a occupé la présidence pendant la 54<sup>e</sup> législature. Le débat à la Chambre porte principalement sur le projet de loi 1, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*. Pendant la rare session d'été, la Chambre nomme aussi les comités permanents et trois comités spéciaux. Le 8 août 2003, la session est ajournée au 30 mars 2004.

Les élections et la session d'été occupent beaucoup de temps et l'attention du personnel pendant une période qui, autrement, aurait peut-être été celle des vacances d'été. Le nombre accru de parlementaires nouvellement élus du côté de l'opposition précipite le déménagement de Traduction des débats de la maison Jewett, ruelle Secretary, à la maison Edgcombe, maison patrimoniale située tout près, rue King.

L'installation d'Herménégilde Chiasson à titre de 29<sup>e</sup> lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick a lieu



---

le 26 août 2003, à l'Assemblée législative. M. Chiasson remplace Marilyn Trenholme Counsell, qui était depuis 1997 lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick.

Pendant l'automne 2003, les travaux des comités portent principalement sur l'escalade du coût des primes d'assurance automobile et la réforme de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* du Nouveau-Brunswick. Le Comité spécial de l'assurance automobile publique, chargé de recommander un régime d'assurance publique équitable, abordable et accessible pour tous les conducteurs et conductrices du Nouveau-Brunswick, consulte les gens du Nouveau-Brunswick pour entendre leurs conseils et leurs opinions quant à ce qui pourrait constituer le meilleur modèle d'assurance automobile publique pour la province. Des audiences publiques ont lieu à sept endroits de la province. La chef du Nouveau Parti démocratique, Elizabeth Weir (députée de Saint John Harbour) est élue à la présidence du comité.

Le Comité spécial de l'approvisionnement en bois est chargé d'examiner l'état de l'approvisionnement durable en bois des terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick et de faire rapport à cet égard, ainsi que de formuler des recommandations sur les modifications de lois, de règlements ou de politiques que le gouvernement pourrait envisager afin d'améliorer l'approvisionnement en bois et l'aménagement forestier. Le comité, présidé par le député progressiste-conservateur Kirk MacDonald (député de Mactaquac), tient pendant 13 jours des audiences publiques à sept endroits de la province. Les deux comités spéciaux ont commencé leurs délibérations en vue de préparer les rapports définitifs qu'ils déposeront à la Chambre.

Le 25 novembre 2003, le député libéral Bernard Richard démissionne pour accepter le poste d'ombudsman de la province à compter du 3 janvier 2004. M. Richard a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative le 23 septembre 1991, comme député de Shediac. Il a été réélu le 11 septembre 1995 pour représenter la nouvelle circonscription de Shediac—Cap-Pelé. Il a été ministre d'État aux Affaires intergouvernementales et autochtones et ministre de l'Éducation. Il a démissionné du Cabinet en février 1998 et a brigué sans succès la direction du Parti libéral. Réélu le 7 juin 1999, il a été chef intérimaire de l'opposition ainsi que critique financier et critique de la justice. Il a été réélu le 9 juin 2003 et était leader parlementaire de l'opposition au moment de sa démission.

M. Richard remplace Ellen King, qui occupe le poste d'ombudsman depuis 1993. La démission du député donne au gouvernement progressiste-conservateur du premier ministre Bernard Lord une majorité de 2 sièges à

la Chambre, qui compte 55 sièges. Le 9 décembre 2003, la Chambre exprime son appréciation et sa gratitude à Ellen King pour ses 10 années et plus de service professionnel et dévoué à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick à titre d'ombudsman.

Bon nombre de nouveaux et d'anciens parlementaires assistent à une séance d'information sur la procédure le 4 décembre 2003. La séance porte principalement sur le déroulement des travaux de la Chambre, les règles de procédure et de débat, le cérémonial et le décorum, ainsi que la procédure de vote. Le 9 décembre 2003, la première session de la 55<sup>e</sup> législature reprend et se poursuit pendant deux semaines, avant d'être ajournée au 30 mars 2004.

Presque tous les débats pendant la session de deux semaines de décembre portent sur deux projets de loi émanant du gouvernement. Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, propose de prévoir la distribution de la subvention sans condition pour l'année civile 2004 et une subvention spéciale unique pour certaines municipalités. Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, propose une augmentation du taux de la taxe sur l'essence et les carburants, annoncée dans le dernier budget, et clarifie l'imposition de la taxe sur les permis de combustible pour voyage simple qui sont délivrés aux camionneurs.

Deux projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire déposés par le chef de l'opposition Shawn Graham (Libéral, député de Kent) sont renvoyés au Comité permanent de modification des lois aux fins d'une étude plus approfondie, à savoir le projet de loi 2, *Loi sur la protection des bénévoles*, qui propose de protéger les bénévoles dans certaines situations en les déchargeant de la responsabilité de préjudices causés par suite de leur travail bénévole, et le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, qui propose d'étendre l'indemnisation des accidents du travail aux pompiers, tant professionnels que volontaires, qui contractent des cancers directement liés à leur service au public. Le comité a commencé récemment ses délibérations sur les deux projets de loi et devrait en faire rapport lorsque les séances de la Chambre reprendront le 30 mars 2004.

Le 16 décembre 2003, le ministre des Finances Jeannot Volpé présente le budget de capital de 2004-2005. Le volume II du budget supplémentaire de 2002-2003 et le volume I du budget supplémentaire de 2003-2004 sont également déposés.

En vue d'accroître l'efficacité de la période des questions, le Comité permanent de la procédure recommande, dans un

---

rapport présenté à la Chambre le 9 décembre 2003, des modifications de règles pour limiter la longueur des questions et des réponses. Les recommandations du comité sont notamment les suivantes :

- (1) que la greffière de la Chambre tienne au bureau de la Chambre un registre des paires, dans lequel tout parlementaire du parti ministériel et tout parlementaire d'un parti de l'opposition peuvent faire inscrire leur nom ensemble par leur whip ou leader parlementaire respectif afin d'indiquer qu'ils ne prendront part à aucun vote par appel nominal tenu à la date inscrite à la page du registre ;
- (2) qu'une nouvelle rubrique intitulée « Condoléances et messages de sympathie » soit ajoutée aux affaires courantes ordinaires de la Chambre ;
- (3) qu'un député qui pose une question ait la parole pendant 60 secondes au plus et que la réponse du ministre soit limitée à 60 secondes, le député qui pose une question ayant droit à deux questions supplémentaires sur le même sujet ;
- (4) que la durée du débat sur une affaire publique émanant des députés soit limitée à deux heures afin de donner aux députés l'occasion d'amorcer un débat et d'influer sur les questions de l'heure qui préoccupent tous les gens ;
- (5) que les motions étudiées les jours réservés à l'étude des affaires publiques émanant des députés alternent entre celles des députés de l'opposition et celles des députés ministériels, afin de donner à tous les simples députés l'occasion de débattre les questions qui les préoccupent.

Du commun accord des deux côtés de la Chambre, la recommandation du comité visant à modifier le Règlement pour accorder à la présidence des comités pléniers une voix délibérative et, en cas de partage, une voix prépondérante, n'est pas adoptée.

La Chambre adopte par la suite une résolution (motion 72), proposée par le leader parlementaire du gouvernement, l'hon. Brad Green (député de Fredericton-Sud), et appuyée par le leader parlementaire de l'opposition, Kelly Lamrock (député de Fredericton-Fort Nashwaak), portant que l'Assemblée législative reconnaisse et confirme l'entente conclue entre le gouvernement et l'opposition officielle, dont la teneur suit :

*le gouvernement et l'opposition officielle conviennent de fournir chacun, aux fins d'un accord de pairage, le nom d'un membre de leurs caucus respectifs pour indiquer que les deux ne participeront à aucun vote nominal tenu au cours des délibérations des comités pléniers pendant la 55<sup>e</sup> législature.*

Pendant la session de décembre, une femme s'enchaîne à un radiateur près de l'entrée de la Chambre de l'Assemblée législative pour protester contre la décision du gouvernement de déplacer un hôpital dans sa région. La manifestation est pacifique ; toutefois, après que le

sergent d'armes et le personnel de sécurité aient demandé plusieurs fois à la femme d'enlever ses chaînes et de quitter les lieux, les chaînes sont coupées, et elle est escortée à l'extérieur de l'édifice.

Le 12 décembre 2003, T.J. Burke (Libéral, député de Fredericton-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition signée par des personnes préoccupées qui soutiennent que le Ritalin est surprescrit dans la province (pétition 14). La pétition est organisée par Charles LeBlanc, de Saint John, au Nouveau-Brunswick, dont la présence sur les terrains de l'Assemblée législative pendant les 180 jours précédents sensibilise les gens au trouble de déficit de l'attention chez les enfants. M. LeBlanc quitte les lieux après le dépôt de la pétition.

Le 19 décembre 2003, le premier ministre Lord annonce la création d'une Commission sur la démocratie législative, respectant ainsi une promesse faite pendant la campagne électorale de juin 2003. La commission est chargée d'examiner le système électoral ainsi que les institutions et pratiques démocratiques au Nouveau-Brunswick et de formuler des recommandations pour les renforcer et les moderniser afin qu'ils soient plus justes, ouverts, transparents et accessibles aux gens du Nouveau-Brunswick. David McLaughlin, ancien sous-ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones, est sous-ministre responsable de la commission.

En exécution de son mandat, la commission se concentrera sur trois domaines clés : la réforme électorale, qui nécessitera l'examen de façons de modifier la manière dont nous élisons les parlementaires provinciaux ; la réforme législative, qui nécessitera l'examen de façons dont nous pouvons améliorer le rôle des parlementaires provinciaux dans la vie publique et politique de notre province ; la réforme démocratique, qui cherchera à renforcer la voix des gens du Nouveau-Brunswick dans les décisions de leur gouvernement et de leur Assemblée législative.

Le 19 décembre 2003, la session est ajournée au 30 mars 2004, quand le ministre des Finances Jeannot Volpé présentera le budget.

Au cours de 2003, d'importants travaux se poursuivent sur le lustre du côté sud de l'Assemblée législative, qui a été endommagé lorsqu'il est tombé à la suite d'une défaillance de son mécanisme d'abaissement. L'Assemblée législative collabore étroitement avec le personnel de la Direction du patrimoine.

Des travaux d'amélioration de la structure de l'escalier en colimaçon débutent le 10 juin, le lendemain des élections, et se poursuivent bien après la date prévue d'achèvement du projet. Dans de nombreuses années, de

futurs parlementaires et membres du personnel de l'Assemblée trouveront peut-être une capsule témoin déposée par le personnel de l'Assemblée législative. La découverte du contenu de la capsule est réservée pour l'avenir. Toutefois, le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson a contribué des exemplaires signés d'un de ses livres.

L'Assemblée législative salue la contribution financière du ministère des Relations intergouvernementales et internationales et du ministère fédéral du Patrimoine canadien en application de l'Entente-cadre sur la promotion des langues officielles, Canada — Nouveau-Brunswick. Le financement reçu contribue au succès du colloque législatif annuel pour élèves de 2003, un programme apolitique dont les objectifs sont d'assurer une compréhension globale des rouages du gouvernement, de favoriser l'utilisation du Parlement modèle dans les écoles secondaires deuxième cycle, de promouvoir les relations entre les élèves francophones et anglophones au Nouveau-Brunswick et de former des citoyens et citoyennes informés et responsables. Le financement en application de l'entente contribue aussi à l'impartition d'une partie de la traduction des débats de l'Assemblée législative.

### *Changements au sein du personnel*

La majorité des changements de personnel sont survenus au Bureau de l'opposition officielle, où plusieurs nouveaux membres s'ajoutent au personnel en 2003, à savoir Sheri Shannon, adjointe spéciale du chef, Jean-Stéphane Chiasson, agent de recherche, Misty McLaughlin, agente de recherche, et Nathalie Chenard, secrétaire auprès des parlementaires.

À Traduction des débats, Natacha Bossé-Simard se joint au bureau comme traductrice parlementaire.

Lise L'Anglais, ancienne rédactrice parlementaire, se joint au bureau comme traductrice parlementaire. Au Bureau des député(e)s du gouvernement, Terry Andow devient le nouveau directeur général et remplace Charles Ayles, qui a saisi une possibilité de carrière au sein de l'appareil gouvernemental, tout comme Marc Belliveau, directeur des communications. Au Bureau du hansard, Anne-Marie Acker se joint au personnel en tant que rédactrice parlementaire. Au bureau du greffier, Diane Mercier-Allain se joint au bureau comme coordonnatrice des services d'accueil.



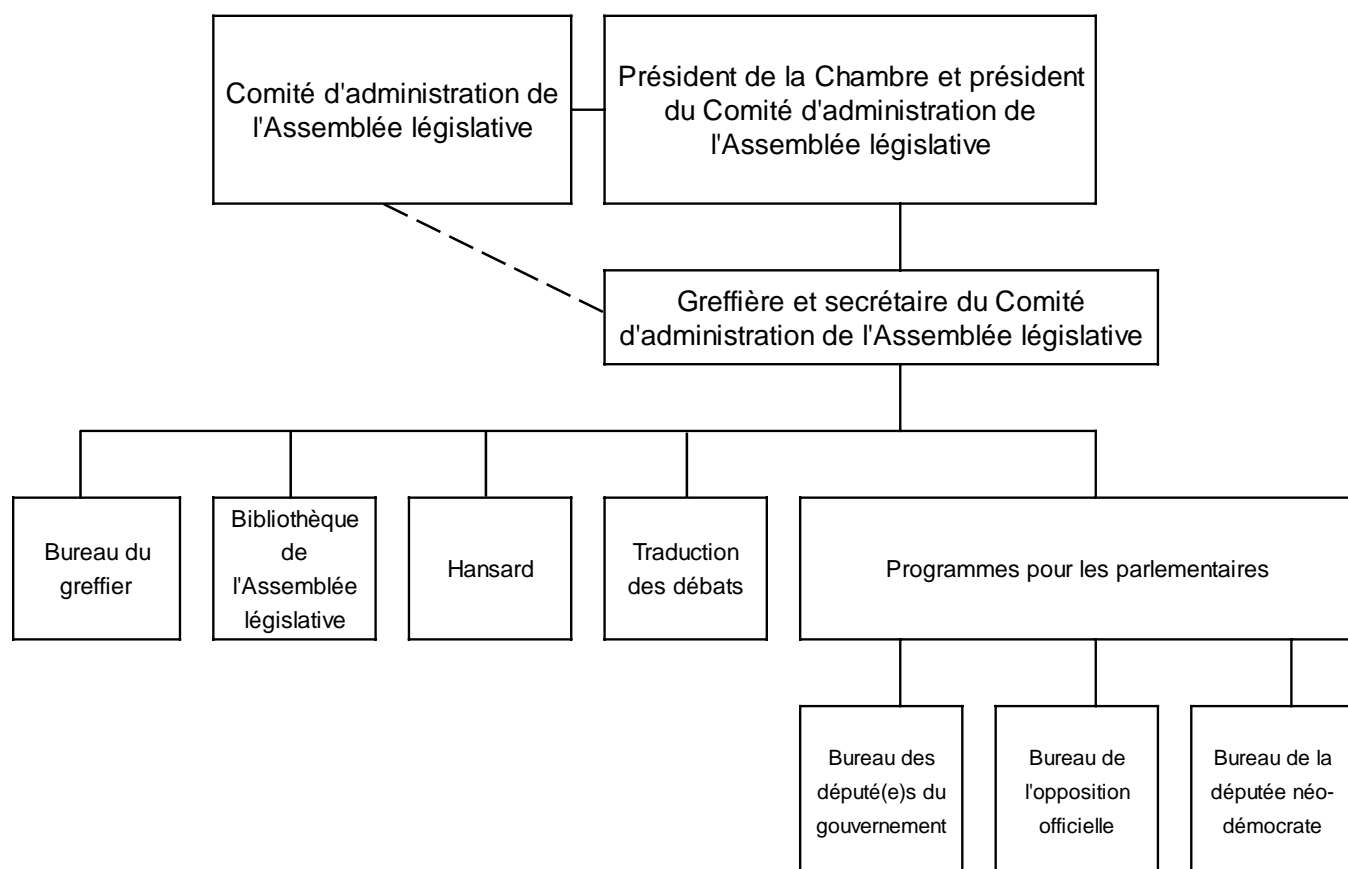
*L'installation d'Herménégilde Chiasson à titre de 29<sup>e</sup> lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick a lieu le 26 août 2003, à l'Assemblée législative. De gauche à droite : Herménégilde Chiasson, Jolène LeBlanc, greffière suppléante du Conseil exécutif, et l'hon. Ernest Drapeau, juge en chef du Nouveau-Brunswick.*

# Bureau de l'Assemblée législative

## Énoncé de mission

1. Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
2. Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
3. Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
4. Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
5. Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.

## Organigramme



# Description des fonctions

---

## 1. *Greffière de l'Assemblée législative*

- La greffière est la conseillère principale du président et des parlementaires en matière de procédure et elle fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommée sur résolution de la Chambre, la greffière assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. La greffière de l'Assemblée législative est l'adjointe administrative principale du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

## 2. *Bureau du greffier*

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.

## 3. *Bibliothèque de l'Assemblée législative*

- Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

## 4. *Hansard*

- Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités législatifs pour les parlementaires.

## 5. *Traduction des débats*

- Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités législatifs et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

## 6. *Sergent d'armes*

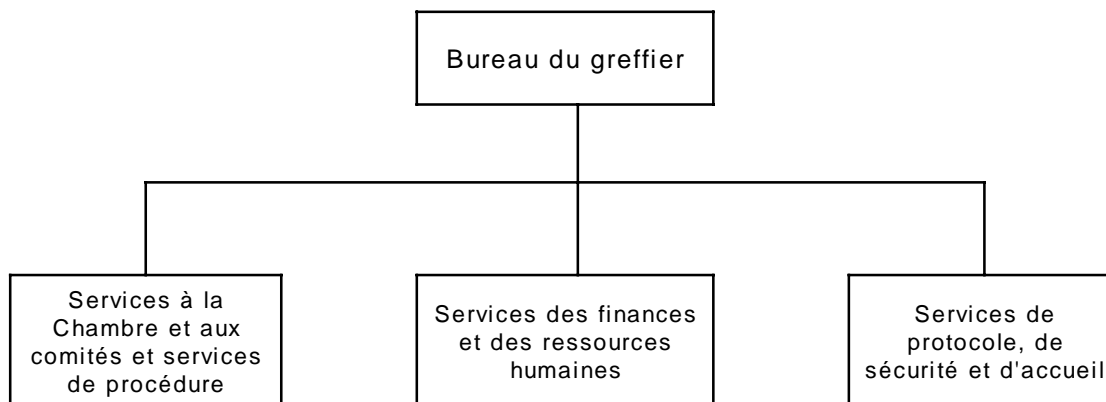
- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

## 7. *Programme pour les parlementaires*

- Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

# Bureau du greffier

Donald Forestell, greffier adjoint et greffier principal aux comités



## Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

En 2003, l'Assemblée et ses comités sollicitent fortement les services de toutes les directions du bureau du greffier. En tout, la Chambre siège 64 jours au cours de l'année civile. De plus, les comités de la Chambre se réunissent pendant 79 jours au total.

En général, le nombre de jours de séance de la Chambre augmente pour passer à 65 jours en moyenne annuellement, par rapport à une moyenne précédente de 35 à 40 jours par année financière. De plus, les activités des comités de l'Assemblée législative, quant au nombre de réunions, au budget et aux ressources affectées, augmentent en raison de la constitution, au cours de chacune des dernières années, de comités spéciaux ayant des mandats particuliers.

### Séances et activités de la Chambre

La cinquième session de la 54<sup>e</sup> législature, qui s'est amorcée le 19 novembre 2002, reprend le 7 janvier 2003. La Chambre siège jusqu'au 21 février 2003 et est ajournée au 11 mars. Elle siège pendant cinq autres semaines avant d'ajourner le 11 avril, ce qui fait 68 jours de séance pendant la session, dont 48 en 2003.

La Chambre est dissoute le 10 mai 2003, et des élections provinciales sont déclenchées le 9 juin. Au moment de la dissolution, la représentation à l'Assemblée est la suivante :

Conservateurs	46
Libéraux	7
NPD	1
Vacant	1

Le Parti conservateur, sous la direction du premier ministre Bernard Lord, reprend le pouvoir aux élections de juin. Après les élections, la représentation est la suivante :

Conservateurs	28
Libéraux	26
NPD	1

Le Parti libéral, sous la direction de son chef Shawn Graham, augmente sa représentation à la Chambre et fait élire un certain nombre de parlementaires nouveaux et anciens. La chef du Nouveau Parti démocratique, Elizabeth Weir, conserve aussi son siège.

Un nouveau Conseil exécutif, composé de 18 membres, est assermenté le 27 juin 2003. Un groupe de sept simples députés lors du précédent mandat sont promus au Cabinet, ainsi qu'un député nouvellement élu.

La première session de la 55<sup>e</sup> législature est convoquée pour le 29 juillet 2003. Les parlementaires prêtent le serment d'entrée en fonction au cours d'une cérémonie qui se tient plus tôt le jour même. La première affaire à l'ordre du jour est l'élection à la présidence que la greffière de l'Assemblée législative doit présider. En conséquence, après l'annonce d'une seule candidature à la présidence, conformément aux dispositions du Règlement, la greffière déclare Bev Harrison, député de la circonscription électorale de Hampton-Belleisle, élu président de la Chambre. Comme le veut la tradition au Nouveau-Brunswick, le premier ministre Bernard Lord et le chef de l'opposition Shawn Graham escortent M. Harrison à l'estrade. M. Harrison a été élu à la présidence de la Chambre pour la première fois le 6 juillet 1999 et il a été président pendant la 54<sup>e</sup> législature.

La lieutenant-gouverneure, l'hon. Marilyn Trenholm Counsell, prononce un bref discours du trône, qui énonce l'objectif principal de la séance qui a été convoquée surtout pour traiter de la question de l'augmentation des tarifs de l'assurance automobile dans

---

la province. La Chambre dispense du dépôt du projet de loi fictif d'usage. Le gouvernement présente à la place le projet de loi 1, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*. La mesure législative a pour but d'exiger que toutes les compagnies d'assurance actives dans la province déposent des tarifs auprès de la Commission des entreprises de service public qui, à son tour, examinera les tarifs afin de déterminer s'ils sont équitables et raisonnables pour les consommateurs et consommatrices et de prendre les mesures nécessaires que la loi lui autorise.

Cy (Richard) LeBlanc, député de la circonscription électorale de Dieppe-Memramcook, et Trevor Holder, député de la circonscription électorale de Saint John Portland, sont sur motion nommés vice-présidents et seront par le fait même présidents des comités pléniers.

Après son ouverture le 29 juillet, la Chambre siège pendant huit jours au total au cours d'une rare session d'été. En raison du mince écart entre le nombre des parlementaires de chaque côté, un certain nombre de votes par appel nominal ont lieu sur diverses questions. Pendant les deux semaines de la session, le président est appelé à donner une voix prépondérante à une occasion. Après un long débat à la Chambre et en comité, le projet de loi 1 devient loi le 8 août 2003. L'opposition officielle présente aussi un certain nombre de projets de loi au cours de la session, dont plusieurs sont renvoyés à des comités législatifs pour fins d'examen.

La Chambre constitue huit comités permanents et quatre comités spéciaux, notamment le Comité spécial des soins de santé et le Comité spécial de l'éducation. L'Assemblée constitue aussi un Comité spécial de l'assurance automobile publique, dont la présidence est confiée à la chef du NPD, Elizabeth Weir. Le comité est chargé d'examiner et de déterminer le régime d'assurance publique qui convient le mieux au Nouveau-Brunswick si la province décide qu'un régime public est nécessaire.

L'Assemblée constitue aussi le Comité spécial de l'approvisionnement en bois. Le comité examinera l'état de l'approvisionnement durable en bois des terres de la Couronne et fera rapport à cet égard, et formulera des recommandations sur les modifications possibles de lois, de règlements et autres que le gouvernement pourrait envisager afin d'améliorer le système actuel d'approvisionnement en bois et d'aménagement forestier. Kirk MacDonald est le président du comité.

Au cours de la session du printemps, Donald Forestell, greffier adjoint, poursuit son détachement comme procureur de la Couronne au Bureau des poursuites

publiques. En conséquence, pendant les séances de la Chambre, des greffiers d'autres assemblées législatives du Canada sont invités à agir comme remplaçants au Bureau du Nouveau-Brunswick. Les greffiers au bureau invités sont : Patricia Chaychuk, greffière de l'Assemblée législative du Manitoba ; Bev Bosiak, sous-greffière, Assemblée législative du Manitoba ; Neil Ferguson, greffier adjoint, Chambre de l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse ; Marian Johnson, greffière adjointe et greffière aux comités, Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard ; Margaret (Meta) Woods, greffière adjointe, Assemblée législative de la Saskatchewan.

Le 8 août 2003, le président annonce à la Chambre que Shayne Davies, qui agit à titre de greffier parlementaire, est promu greffier adjoint, en plus de ses tâches de greffier aux comités.

La Chambre, qui est ajournée le 8 août 2003, reprend le 9 décembre pour deux autres semaines. L'objectif principal de la session d'automne est l'étude du budget de capital de 2004-2005.

### *Services de procédure et recherche*

Les élections de juin ont pour effet d'accroître, pendant les six derniers mois de l'année civile, les demandes de renseignements sur la procédure et le parlementarisme de la part des nouveaux parlementaires et membres du personnel. Le 9 juillet, le personnel tient une séance d'orientation pour les nouveaux parlementaires, séance portant principalement sur la structure administrative du Bureau de l'Assemblée législative et les services dispensés aux parlementaires. Les nouveaux parlementaires sont présentés au personnel du bureau du greffier et d'autres bureaux de l'Assemblée. Les parlementaires sont renseignés sur le rôle et les services de chaque secteur.

Le 4 décembre, une séance d'orientation sur la procédure à l'intention des parlementaires se tient dans la Chambre de l'Assemblée législative. Le personnel assigné à la procédure explique le rôle et les fonctions de l'Assemblée législative, le déroulement des affaires à la Chambre, les règles de procédure et la participation au débat, ainsi que le processus de prise de décisions à la Chambre.

En outre, le bureau continue de participer aux colloques sur les rouages de l'appareil gouvernemental à l'intention du personnel de l'Assemblée législative, des fonctionnaires et des membres du personnel cadre. Les colloques portent principalement sur le rôle et les fonctions de l'Assemblée législative par rapport aux pouvoirs exécutif et judiciaire du gouvernement.

---

## *Éducation du public et relations interparlementaires*

### *Colloque législatif pour élèves*

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick tient du 25 au 27 avril le 14<sup>e</sup> colloque législatif annuel pour élèves. Le président Bev Harrison souhaite la bienvenue aux 55 élèves participants qui représentent diverses écoles secondaires de la province. Les élèves assistent à une réception à l'Ancienne résidence du gouverneur où les accueille S.H. Marilyn Trenholme Counsel, lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick. Au cours du colloque, les élèves assistent à des exposés sur le rôle d'un député, présenté par le député Jody Carr, et sur le rôle du Cabinet, présenté par le ministre de l'Éducation, l'hon. Dennis Furlong. La greffière de l'Assemblée législative, Loredana Catalli Sonier, parle du rôle du pouvoir législatif. Les élèves entendent aussi l'hon. David Walker, juge à la Cour provinciale, sur les rouages du pouvoir judiciaire. Le point culminant de la fin de semaine est le Parlement modèle qui se tient à la Chambre de l'Assemblée législative et auquel les élèves participent.

### *Atelier pour le personnel enseignant*

Le personnel de la procédure au bureau du greffier participe aussi à un atelier à l'intention du personnel enseignant des écoles secondaires de la province. Un certain nombre d'enseignants et d'enseignantes de partout dans la province participent à un atelier d'été tenu à la Chambre de l'Assemblée. Ils sont renseignés sur les travaux de l'Assemblée, le rôle des parlementaires et des ministres ainsi que le processus de prise de décisions à la Chambre. Les enseignants et enseignantes participent à un mini Parlement modèle où les questions de l'heure sont débattues au moyen de la présentation de mesures législatives et de motions.

### *Planification de conférence*

À l'automne 2003, le personnel de l'Assemblée législative, de concert avec des responsables du bureau du vérificateur général, amorce la planification initiale de la 25<sup>e</sup> conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics et de la 32<sup>e</sup> conférence annuelle du Conseil canadien des vérificateurs législatifs, qui seront tenues en commun. La conférence mixte aura lieu à Fredericton du 29 au 31 août 2004. Des délégués et leurs partenaires de partout au Canada devraient assister et participer, y compris des parlementaires élus et des vérificateurs généraux de toutes les provinces et de tous les territoires.

### *Comités législatifs*

Les comités législatifs demeurent extrêmement actifs en 2003 et tiennent 79 réunions au total pendant l'année. Au cours de la première séance de la Chambre, huit comités permanents et quatre comités spéciaux sont constitués. En particulier, deux comités spéciaux très médiatisés sont

constitués pour examiner et aborder des questions importantes pour l'économie et la population du Nouveau-Brunswick. Le Comité spécial de l'assurance automobile publique et le Comité spécial de l'approvisionnement en bois tiennent tous deux des audiences publiques très visibles et fort courues dans l'ensemble de la province.

Des renseignements détaillés sur les mandats et l'horaire des divers comités législatifs sont maintenant accessibles en ligne. Des liens directs aux importantes audiences publiques des comités sont accessibles directement à la page d'accueil de l'Assemblée législative. Le public peut accéder à tous les renseignements pertinents relativement aux dates et aux lieux des réunions d'un comité précis. Les particuliers et les organisations peuvent présenter des mémoires en ligne et informer le bureau du greffier de leur intention de participer aux audiences publiques. Dans l'ensemble, l'année écoulée connaît une augmentation extraordinaire des communications liées aux comités au moyen du Web et d'autres formats électroniques.

### *Soutien à la Chambre et aux comités*

En 2003, l'agente de recherche, Diane Taylor Myles, compile les procès-verbaux de la Chambre dans le Journal non révisé, appelé procès-verbaux dans de nombreux endroits. Le Journal, compte rendu complet, officiel et indexé des travaux d'une session de la Chambre, comprend toutes les questions dont la Chambre est saisie, notamment l'élection à la présidence, le discours du trône, les décisions de la présidence, les motions, les projets de loi, les rapports des comités permanents et spéciaux ainsi que des comités pléniers, les votes par appel nominal et la sanction royale. Tous les documents de la session en cours déposés à la Chambre sont inscrits dans le Journal.

Au cours de l'année, l'agente de recherche rédige et révisé 61 Journaux, à partir du jour de séance 21 jusqu'à 68 de la cinquième session de la 54<sup>e</sup> législature et les 16 jours de séance de la première session de la 55<sup>e</sup> législature. En outre, le Journal de la troisième session (54<sup>e</sup>) de 2000-2001 (63 jours de séance) est rédigé et imprimé dans la version reliée bilingue. La chambre forte de la bibliothèque de l'Assemblée législative abrite les Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick depuis la première session, soit de 1786 à aujourd'hui.

L'agente de recherche suit l'état d'avancement des mesures législatives à la Chambre et compile et diffuse en ligne un état d'avancement des projets de loi définitif. Il y a deux genres de projets de loi : les projets de loi d'intérêt public et les projets de loi d'intérêt privé. Les projets de loi d'intérêt public peuvent se diviser aussi en deux : les projets de loi émanant du gouvernement et les projets de loi émanant des députés et d'initiative parlementaire. Les projets de loi



d'intérêt public portent sur des questions qui touchent l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, tandis que les projets de loi d'intérêt privé portent sur un groupe particulier. Sous réserve de certaines conditions, les parlementaires peuvent présenter un projet de loi de l'un ou l'autre genre à la Chambre. Le rapport sur l'état d'avancement des projets de loi permet aux utilisateurs d'obtenir des renseignements à jour sur l'avancement de chaque projet de loi présenté. Les utilisateurs peuvent vérifier si un projet de loi a passé la première, la deuxième ou la troisième lecture, s'il a été renvoyé à un comité ou s'il a reçu la sanction royale.

Au cours de l'année, l'agente de recherche collabore avec le personnel de Communications Nouveau-Brunswick pour concevoir une base de données qui aboutirait à une version en ligne des projets de loi plus facile à lire et à imprimer. Au début de la session de 1996-1997, une version html simple de l'état d'avancement des projets de loi est affichée sur Internet. Auparavant, 500 exemplaires imprimés de l'état d'avancement des projets de loi sont postés chaque semaine au cours de la session à d'autres assemblées législatives, à des universités, à des écoles de droits, à des compagnies et à des fonctionnaires de partout au Canada.

Le texte intégral des projets de loi en première lecture est accessible en ligne en formats html et pdf. La base de données a été récemment élargie pour comprendre les modifications en ligne. En collaboration avec le ministère de la Justice, les projets de loi sont mis en ligne pour la première fois au cours de la session de 1997-1998.

En 2003, le bureau du greffier rédige les *Activités législatives* pour la 14<sup>e</sup> année de suite. Le projet pilote de 40 pages, qui a vu le jour en 1989, passe en 2002 à une publication de près de 100 pages. Publié à l'interne par l'imprimeur de la Reine, *Activités législatives* continue d'être facile à consulter pour répondre aux innombrables demandes de renseignements que reçoivent quotidiennement les greffiers.

Par suite des modifications découlant des élections provinciales, il faut les renseignements biographiques et de circonscription de 26 nouveaux parlementaires. Les biographies sont maintenues à jour en ligne, et le livret intitulé *Répertoire biographique des parlementaires* de la 55<sup>e</sup> législature est préparé pour publication. Des versions similaires sont publiées après les élections de 1982, de 1987, de 1991, de 1995 et de 1999.

Les renseignements en ligne sur les parlementaires proviennent d'InfoSource du gouvernement et aboutissent au répertoire téléphonique imprimé. Le projet, amorcé par SIG et SNB, continue de prendre de l'expansion. Le

bureau de recherche participe aux séances préliminaires de planification pour la conception et la mise en oeuvre du répertoire. La liste d'adresses de tous les parlementaires, de leur circonscription et de leur bureau, provient du répertoire et est disponible en formats html et pdf.

Un calendrier des travaux législatifs en format html est élargi pour comprendre des liens aux Feuilletons, aux réunions et aux ordres du jour publics des comités. Le bureau de recherche assure des services de recherche, de rédaction et d'édition à l'Assemblée. Un exemple est l'attribution des sièges qui est accessible dans une gamme de formats : copie papier avec photographie des parlementaires pour accommoder les pages, les guides et les élèves invités ; une version simple abrégée pour faire un lien rapide entre le nom d'un député et une circonscription ; une version agrandie pour le président et les vice-présidents ; une version html en ligne pour les élèves et le public.

### *Initiatives technologiques*

En 2003, le système d'enregistrement numérique utilisé par le Bureau du harsard pour la transcription des travaux de la Chambre et des comités est amélioré. Le système est converti de Novell à Windows 2000 et est un des derniers serveurs Novell au gouvernement à être converti. La mémoire du disque dur passe de 220 G à 360 G. Les enregistreurs vocaux utilisés pour convertir la phonie analogique à la phonie numérique sont améliorés au moyen de cartes MPEG. Toutes les prises de cinq minutes sont maintenant emmagasinées en format MP2, ce qui donne une meilleure qualité du son pour la transcription. Le logiciel client est mis à jour et passe de DOS à un programme Windows appelé LPlayer. La carte sonore privée qu'exigeait l'ancien système est jetée, et la carte sonore client peut maintenant être intégrée.

Un ePolicy Orchestrator (ePo) est installé sur un de nos serveurs locaux. Le système met à jour quotidiennement les logiciels antivirus et permet une meilleure surveillance et un meilleur signalement de l'activité et des mises à jour des virus.

Un examen de l'accès au réseau et à Internet à la Chambre de l'Assemblée et à la salle des comités est réalisé. La politique actuelle permet l'utilisation d'ordinateurs portatifs à la Chambre seulement pendant les travaux du Comité plénier. Les ordinateurs portatifs ne peuvent pas être branchés au réseau et ne peuvent pas être utilisés par les parlementaires qui participent à un débat. La question est renvoyée au Comité d'administration de l'Assemblée législative pour fins d'examen. Deux propositions sont présentées : une porte sur le câblage de la Chambre et l'autre sur l'installation de la technologie sans fil. Divers facteurs sont envisagés par le comité, y compris des considérations patrimoniales.

# Activités des comités permanents et spéciaux

*Shayne Davies, greffier adjoint et greffier aux comités*

## I. Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première Assemblée législative s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt la nécessité de confier une part de leur travail à des groupes — des comités — formés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités se sont énormément accentués depuis, surtout au cours des 30 dernières années. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu plus urgente leur délégation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élues aux charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif. Les comités donnent aussi aux élus une occasion de mieux mettre à profit leurs compétences et talents variés.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et leur composition est généralement proportionnelle à celle de la députation. Les comités délibèrent souvent de manière plus souple et coopérative que la Chambre et ils offrent un cadre plus propice à la réflexion collective et au travail d'équipe. De fait, les rapports présentés à la Chambre sont souvent unanimes et formulent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis. Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, pour ne pas dire impossibles, à exécuter. Ils peuvent consulter la population et entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes. En outre, les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2003, la majorité des activités des comités ont lieu au cours de la deuxième moitié de l'année. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et la fin juillet, seuls trois comités se réunissent pendant cinq jours en tout, ce qui est attribuable au fait que l'Assemblée siège du début de l'année jusqu'à avril et que des élections provinciales ont lieu le 9 juin, entraînant ainsi la dissolution de la Chambre et l'interruption des travaux des comités jusqu'en août.

Par suite des élections provinciales, de nombreux nouveaux parlementaires sont élus à l'Assemblée. En

conséquence, le personnel du bureau du greffier tient une séance de formation et d'orientation pour les nouveaux parlementaires élus, séance qui porte sur le rôle important que jouent les comités dans le processus législatif. Les parlementaires prennent connaissance des divers comités parlementaires, de leurs pouvoirs et de leur autorité, ainsi que de divers autres aspects des travaux des comités.

Le 30 juillet 2003, la Chambre est convoquée et constitue trois nouveaux comités spéciaux : le Comité spécial des soins de santé, le Comité spécial de l'éducation et le Comité spécial de l'approvisionnement en bois. Les comités spéciaux des soins de santé et de l'éducation avaient été aussi constitués au cours de la législature précédente. En outre, huit comités permanents de l'Assemblée législative sont constitués le 30 juillet conformément au Règlement. Le 5 août 2003, un quatrième comité est constitué : le Comité spécial de l'assurance automobile publique.

Au cours de l'année, 79 réunions ont lieu en tout pour réaliser le mandat assigné aux divers comités. Parmi les comités spéciaux de l'Assemblée législative, deux ont été les plus actifs au cours de l'année écoulée. Le Comité spécial de l'assurance automobile publique et le Comité spécial de l'approvisionnement en bois tiennent respectivement 26 et 19 réunions.

Le tableau suivant énumère les divers comités et indique le nombre de jours de séance de chacun en 2003 :

Comité	Nombre de réunions
Administration de l'Assemblée législative	4
Approvisionnement en bois	19
Assurance automobile publique	26
Comptes publics	6
Corporations de la Couronne	10
Éducation	2
Modification des lois	2
Ombudsman	1
Privilèges	1
Procédure	3
Projets de loi d'intérêt privé	4
Soins de santé	1
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>

---

## II. Comités permanents

### *Comité d'administration de l'Assemblée législative*

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est chargé des questions administratives et financières relatives à l'Assemblée législative et à ses membres et il détermine les politiques de la Chambre à cet égard. Il est dirigé par le président de la Chambre, l'hon. Bev Harrison (Hampton-Belleisle), et formé de parlementaires de tous les partis représentés à la Chambre.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative tient quatre réunions en 2003. Il se réunit le 27 mars, le 6 août, le 27 octobre et le 18 décembre.

Sur motion adoptée par la Chambre le 7 juin 2002, le comité est chargé d'étudier l'opportunité de déposer une loi sur la responsabilité des députés, un code de déontologie des députés ou d'autres lignes directrices semblables afin d'aider les députés provinciaux dans l'exécution de leur mandat et de mieux informer les gens du Nouveau-Brunswick des fonctions et responsabilités de ces députés. Le comité dépose son rapport le 3 avril 2003 et ne recommande pas d'édicter de loi sur la responsabilité des députés. Toutefois, il recommande l'adoption d'un code de déontologie et d'un énoncé sur les fonctions et responsabilités des députés provinciaux. La Chambre n'étudie pas ces recommandations avant la dissolution de l'Assemblée.

Le comité étudie aussi les questions suivantes en 2003 : l'amélioration de la structure de l'escalier en colimaçon, le reportage télévisé des élections dans la rotonde, le transfert à l'Assemblée législative de membres du personnel et de fonctions administratives d'autres charges créées par voie législative, l'uniformisation de la couverture des rapports de comité, la modification des garde-fou de la tribune pour tenir compte de problèmes de sécurité, la mise à la disposition de l'accès à Internet et de prises de courant aux bureaux des parlementaires, la réinstallation du personnel de Traduction des débats à la maison Edgecombe et d'une portion du Bureau de l'opposition officielle à la maison Jewett ainsi que le réajustement du budget des bureaux des parlementaires à la suite des élections provinciales.

### *Comité permanent des comptes publics*

Le Comité permanent des comptes publics présente son premier rapport à la cinquième session de la

54<sup>e</sup> législature le 4 avril 2003. Le rapport explique les travaux du comité en 2002.

Par suite des élections provinciales et de la constitution des comités, le Comité permanent des comptes publics se réunit le 6 août 2003. Frank Branch (Nepisiguit) est élu président, et Milton Sherwood (Grand Bay-Westfield) est élu vice-président.

Par suite d'une réunion d'organisation le 30 septembre 2003, le personnel du bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick tient une séance d'orientation le 9 octobre 2003 pour les membres du comité. Les sujets de discussion portent sur le rôle du bureau du vérificateur général, la politique du gouvernement en matière de rapport annuel et la manière d'utiliser un rapport annuel d'un ministère.

Le comité se réunit le 10 octobre et le 14 novembre 2003 en vue d'examiner les rapports annuels et les états financiers des divers ministères pour l'année financière terminée le 31 mars 2002. Des responsables des ministères et organismes suivants comparaissent devant le comité :

bureau du contrôleur ;  
bureau du vérificateur général ;  
ministère des Affaires intergouvernementales ;  
ministère de l'Approvisionnement et des Services ;  
ministère des Transports.

Le 9 décembre 2003, le comité tient une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume 1 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2003. Le vérificateur général renseigne les membres du comité sur la nature des travaux menés au cours de l'année ainsi que la teneur et les constatations du rapport.

### *Comité permanent des corporations de la Couronne*

Le Comité permanent des corporations de la Couronne présente le 1<sup>er</sup> avril 2003 son premier rapport à la cinquième session de la 54<sup>e</sup> législature. Le rapport explique les travaux du comité au cours des années 2001-2002.

Par suite des élections provinciales et de la constitution des comités, le Comité permanent des corporations de la Couronne se réunit le 6 août 2003.

---

Wally Stiles (Petitcodiac) est élu président, et Trevor Holder (Saint John Portland) est élu vice-président.

Le personnel du bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick tient une séance de formation pour les membres du comité le 23 septembre 2003. Les sujets de discussion portent sur le rôle du bureau du vérificateur général, la politique du gouvernement en matière de rapport annuel et la manière de se servir du rapport annuel d'une corporation de la Couronne.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 24, 25, 26 et 30 septembre ainsi que les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre 2003 afin d'examiner les activités et les états financiers des divers organismes et corporations de la Couronne pour l'année financière terminée le 31 mars 2002. Des responsables des corporations et organismes de la Couronne suivants comparaissent devant le comité :

Algonquin Properties Limited ;  
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail ;  
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ;  
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ;  
Gestion provinciale Ltée ;  
N.B. Coal Limited ;  
Services Nouveau-Brunswick ;  
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ;  
Société de développement régional ;  
Société de Kings Landing ;  
Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

Le 9 décembre 2003, le comité tient une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des comptes publics afin de recevoir et d'examiner le volume 1 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2003. Le vérificateur général renseigne les membres du comité sur la nature des travaux menés au cours de l'année ainsi que la teneur et les constatations du rapport.

#### ***Comité permanent de modification des lois***

À l'occasion, des projets de loi déposés à l'Assemblée législative ne dépassent pas l'étape de la deuxième lecture mais sont plutôt renvoyés, sur motion, au Comité permanent de modification des lois pour fins d'examen. Ce renvoi vise souvent à permettre la consultation du public afin d'obtenir l'apport

d'intervenants et intervenantes, de groupes et de particuliers intéressés.

Par suite des élections provinciales et de la constitution des comités, le Comité permanent de modification des lois se réunit le 6 août 2003. Jody Carr (Oromocto-Gagetown) est élu président, et John Betts (Moncton-Crescent) est élu vice-président.

En 2003, deux projets de loi sont renvoyés au Comité permanent de modification des lois. Le projet de loi 2, *Loi sur la protection des bénévoles*, est déposé le 30 juillet 2003 et renvoyé au comité le 1<sup>er</sup> août 2003 pour fins d'examen. La loi proposée vise à susciter le bénévolat en protégeant, dans certaines situations, les bénévoles contre la responsabilité des dommages causés pendant l'exécution de leur travail bénévole. Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, est déposé le 5 août 2003 et renvoyé à l'examen du comité le 7 août 2003. La loi proposée vise à élargir le champ d'application des indemnités versées aux pompiers professionnels et volontaires qui contractent un cancer au cours de leur service public. Le comité se réunit le 13 novembre 2003 afin d'amorcer les travaux sur les deux projets de loi.

#### ***Comité permanent de l'ombudsman***

Le bureau de l'ombudsman veille à ce que les particuliers soient servis de manière juste, équitable et raisonnable par les ministères et organismes du gouvernement.

En application de l'article 91 du Règlement, les rapports de l'ombudsman à la Chambre sont renvoyés d'office au Comité permanent de l'ombudsman. Le comité a pour mandat de se réunir annuellement ou au besoin pour examiner le rapport annuel de l'ombudsman et pour étudier d'autres questions qui peuvent surgir relativement au bureau de l'ombudsman. L'ombudsman est fonctionnaire de la Chambre et fait rapport à l'Assemblée législative par l'intermédiaire du comité.

Le comité tient une réunion en 2003. Par suite des élections provinciales et de la constitution des comités, le Comité permanent de l'ombudsman se réunit le 6 août. Michael (Tanker) Malley (Miramichi—Baie-du-Vin) est élu président, et John Betts (Moncton-Crescent) est élu vice-président.

---

### ***Comité permanent des privilèges***

Aux termes du paragraphe 9(2) du Règlement, la Chambre peut, sur résolution, renvoyer au Comité permanent des privilèges une question se rapportant directement à la Chambre, aux comités ou aux parlementaires.

Le comité se réunit une fois en 2003. Par suite des élections provinciales et de la constitution des comités, le Comité permanent des privilèges se réunit le 7 août. Le ministre de la Justice, l'hon. Brad Green (Fredericton-Sud) est élu président, et le ministre des Transports, l'hon. Paul Robichaud (Lamèque-Shippagan-Miscou) est élu vice-président.

### ***Comité permanent de la procédure***

En application de l'article 92 du Règlement, les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées d'office au Comité permanent de la procédure.

Par suite des élections provinciales et de la constitution des comités, le Comité permanent de la procédure se réunit le 7 août 2003. Le ministre de la Justice, l'hon. Brad Green (Fredericton-Sud) est élu président, et le ministre des Transports, l'hon. Paul Robichaud (Lamèque-Shippagan-Miscou) est élu vice-président.

Le comité tient deux réunions, le 28 novembre et le 3 décembre 2003, et amorce un examen du Règlement et des usages de l'Assemblée législative. Le 9 décembre 2003, le comité présente un rapport à l'Assemblée qui recommande plusieurs modifications du Règlement. Un résumé des recommandations les plus dignes de mention suit : que la greffière conserve un registre des députés pairés au bureau de la Chambre ; que l'article 35 du Règlement soit modifié pour inclure « condoléances et messages de sympathie » aux affaires courantes sous réserve d'un préavis au président ; que l'article 41 soit modifié pour codifier l'usage de permettre deux questions supplémentaires pendant les questions orales et prévoir une limite de 60 secondes à toutes les questions et réponses ; que l'article 44 du Règlement soit modifié afin de réduire la durée des discours pendant les affaires publiques émanant des députés, pour limiter à 120 minutes la période de débat d'un point et pour prévoir l'alternance entre l'opposition officielle, le gouvernement et d'autres parlementaires

pour l'étude de chaque point ; que l'article 81 du Règlement soit modifié pour donner le droit de vote et voix prépondérante à la présidence des comités pléniers en cas de partage.

Le 19 décembre 2003, la Chambre adopte toutes les recommandations du rapport du comité, sauf les recommandations modifiant l'article 81 du Règlement, en conséquence de quoi, à la présidence des comités pléniers n'a que la voix prépondérante en cas de partage.

### ***Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé***

Aux termes de l'article 115 du Règlement, les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative sont renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé après la première lecture. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être atteints par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations.

En 2003, au cours de la cinquième session de la 54<sup>e</sup> législature, le comité étudie les cinq projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 17, *Loi modifiant la Loi concernant le Corps canadien des commissionnaires, Division du N.-B. et de l'Î.-P.-É., Inc. ;*
- 34, *Loi constituant Downtown Moncton Centre-ville Inc. ;*
- 35, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton ;*
- 38, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École des gardes-forestiers des Maritimes ;*
- 56, *Loi de 2003 sur l'Église anglicane.*

Le comité se réunit le 23 janvier 2003. Dans un rapport présenté à la Chambre le 4 février, il recommande l'adoption sans amendement du projet de loi 17, qui reçoit la sanction royale le 21 février 2003.

Le comité se réunit le 20 mars 2003. Dans un rapport présenté à la Chambre le 27 mars, le comité recommande l'adoption des projets de loi 34, 35 et 38 sans amendement. Les projets de loi 34, 35 et 38 reçoivent la sanction royale le 11 avril 2003.

Le comité se réunit le 8 avril 2003 et fait le même jour rapport à la Chambre qu'il recommande l'adoption du projet de loi 56, sous réserve de certains amendements. Le projet de loi 56 amendé reçoit la sanction royale le 11 avril 2003.

Par suite des élections provinciales et de la constitution des comités, le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé se réunit le 6 août 2003. Milton Sherwood (Grand Bay-Westfield) est élu président, et John Betts (Moncton-Crescent) est élu vice-président.

### III. Comités spéciaux

#### *Comité spécial de l'approvisionnement en bois*

Le Comité spécial de l'approvisionnement en bois est constitué le 30 juillet 2003 afin de faire enquête sur l'état de l'approvisionnement en bois durable des terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick et de faire rapport à la Chambre sur son enquête, ainsi que de formuler des recommandations quant à des modifications des mesures législatives, des règlements ou des politiques que le gouvernement pourrait envisager en vue d'améliorer l'approvisionnement en bois actuel et sa gestion.

Le comité est aussi chargé de se pencher sur les questions suivantes :

- 1) possibilités et stratégies découlant du rapport Jaakko Pöyry en vue d'accroître l'approvisionnement en bois des terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick ;
- 2) possibilités et stratégies pour l'orientation future de l'aménagement des terres et forêts de la Couronne.

Le comité se réunit le 5 août 2003 pour élire un président et un vice-président. Kirk MacDonald (Mactaquac) est élu président du comité, et Wally Stiles (Petitcodiac) est élu vice-président.

Le comité tient des réunions les 7 et 8 octobre, le 12 novembre ainsi que les 11 et 16 décembre 2003 en vue d'élaborer un plan de travail et de consulter des hauts fonctionnaires des ministères provinciaux et fédéraux pertinents. Des audiences publiques sont tenues partout dans la province les 18, 19, 20, 21, 25, 26 et 27 novembre ainsi que les 2, 3, 4, 5, 17 et 22 décembre. Le comité entend environ 180 interventions pendant 13 jours d'audiences

publiques qui se tiennent à Campbellton, à Edmundston, à Fredericton, à Miramichi, à Paquetville, à Petitcodiac et à Saint John. Le comité reçoit aussi plus de 240 mémoires. Le comité devrait déposer un rapport définitif après la reprise des travaux de la Chambre en mars 2004.

#### *Comité spécial de l'assurance automobile publique*

Le Comité spécial de l'assurance automobile publique est constitué le 5 août 2003 afin de faire enquête sur le meilleur régime d'assurance publique pour le Nouveau-Brunswick et faire rapport à la Chambre sur son enquête, si la province conclut à la nécessité d'un régime public.

Le comité est chargé de faire enquête et de déterminer ce qui suit :

- 1) le modèle d'assurance automobile publique qui convient le mieux pour offrir une assurance automobile publique équitable, accessible et abordable aux conducteurs et conductrices du Nouveau-Brunswick, y compris ce qui suit :
  - a) le genre de régime d'assurance automobile publique à recommander ;
  - b) le genre de garanties et d'indemnités à offrir ;
  - c) un système d'évaluation des risques convenable pour l'établissement des primes individuelles ;
  - d) la méthode de distribution ;
  - e) le genre d'assureurs ;
- 2) les frais de démarrage pour instaurer le modèle proposé ;
- 3) les frais fixes et récurrents liés au fonctionnement du modèle proposé ;
- 4) les implications légales et commerciales de la mise en oeuvre du modèle proposé ;
- 5) les répercussions négatives du modèle proposé sur la communauté juridique, les physiothérapeutes et d'autres thérapeutes ainsi que sur les courtiers, les experts en sinistres indépendants, les ateliers de réparation d'automobiles et d'autres métiers ou professions ;
- 6) les répercussions sur les finances de la province en ce qui a trait à la contribution aux services de santé, à la taxe sur les primes, aux frais de

---

recouvrement de la CESP et du surintendant ainsi que les répercussions sur l'assurance-maladie ;

- 7) les avantages de démarches interprovinciales et régionales communes ;
- 8) la création d'une police d'assurance automobile de base dans un régime public.

Le comité se réunit le 7 août 2003 pour élire des membres à la présidence et à la vice-présidence. Elizabeth Weir (Saint John Harbour) est élu présidente du comité, et Wally Stiles (Petitcodiac) est élu vice-président.

Le comité tient une réunion d'organisation le 2 septembre 2003. D'autres réunions ont lieu les 9, 10, 11, 12, 16, 17 et 18 septembre ainsi que les 17 et 25 octobre afin de consulter des cadres supérieurs de quatre sociétés d'assurance automobile publique (Colombie-Britannique, Manitoba, Québec, Saskatchewan) et des hauts fonctionnaires des ministères provinciaux pertinents.

Des audiences publiques sont tenues dans les quatre coins de la province les 21, 22, 23, 24, 28, 30, 31 octobre et les 4, 5, 6, 7, 12, et 13 novembre 2003. Le comité entend environ 100 interventions pendant 13 jours d'audiences publiques qui se tiennent à Bathurst, à Campbellton, à Caraquet, à Edmundston, à Fredericton, à Miramichi, à Moncton et à Saint John. Le comité reçoit aussi plus de 100 mémoires. D'autres réunions sont tenues les 28 et 29 novembre 2003. Le comité devrait déposer un rapport définitif à la reprise des travaux de la Chambre en mars 2004.

### *Comité spécial de l'éducation*

Le Comité spécial de l'éducation a pour mission d'examiner les questions relatives à la prestation de l'éducation dans la province et d'étudier d'autres questions et documents que peut lui renvoyer le ministre de l'Éducation.

Le 14 mars 2003, le comité présente son premier rapport à la cinquième session de la 54<sup>e</sup> législature. Le rapport découle des travaux du comité sur un projet de loi intitulé *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* (projet de loi 57), qui avait été présenté à l'Assemblée législative au cours de la quatrième session de la 54<sup>e</sup> législature et renvoyé au comité pour fins d'étude. Le projet de loi 57 vise à interdire l'usage du tabac sur les terrains scolaires au Nouveau-Brunswick. Selon l'apport et les conseils reçus au cours des audiences

publiques, le comité est d'avis que l'usage du tabac doit être interdit sur les terrains scolaires. Toutefois, le comité ne recommande pas l'édiction immédiate de mesures législatives telles que le projet de loi 57. Au contraire, le comité recommande que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à envisager l'opportunité de charger les conseils d'éducation de district, en consultation avec le personnel des écoles, les administrations scolaires, les parents et les conseils étudiants, de présenter au ministre de l'Éducation un projet de renoncement au tabac qui mènerait à l'élimination totale du tabagisme et de l'usage d'autres produits de tabac sur les terrains scolaires.

Par suite des élections provinciales et de la constitution des comités, le Comité spécial de l'éducation se réunit le 5 août 2003. John Betts (Moncton-Crescent) est élu président, et Jody Carr (Oromocto-Gagetown) est élu vice-président.

### *Comité spécial des soins de santé*

Le Comité spécial des soins de santé a pour mission d'examiner les questions liées à la prestation des soins de santé dans la province et d'étudier d'autres questions et documents que le ministre de la Santé et du Mieux-être pourrait lui renvoyer.

Le comité se réunit une fois en 2003. Par suite des élections provinciales et de la constitution des comités, le Comité spécial des soins de santé se réunit le 5 août. Claude Williams (Kent-Sud) est élu président, et Milton Sherwood (Grand Bay-Westfield) est élu vice-président.

# Statistiques comparatives sur la Chambre

---

## 54<sup>e</sup> législature

	2 <sup>e</sup> session 1999 - 2000	3 <sup>e</sup> session 2000 - 2001	4 <sup>e</sup> session 2001 - 2002	5 <sup>e</sup> session 2002 - 2003
<i>Jours de séance</i>				
Jours de séance	65	63	71	68
Séances en soirée	18	15	17	23
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés	49	62	63	50
- sanction royale accordée	45	60	63	48
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	3	10	4	5
- sanction royale accordée	2	7	4	5
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	2	-	1	7
- sanction royale accordée	1	-	0	0
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total	8	10	12	10
- débattues	6	8	6	6
- adoptées	6	8	12	6
- retirées	1	2	-	-
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	144	118	83	92
- débattues	11	5	6	4
- adoptées	4	4	4	0
- portant dépôt de documents	130	102	53	71
<i>Comité des subsides :</i>				
jours de séance				
- Chambre	35	32	41	35
- Comité des prévisions budgétaires	-	-	-	-
<i>Rapports annuels déposés</i>				
	64	54	71	57
<i>Pétitions</i>				
	16	16	13	16
<i>Questions écrites</i>				
	0	4	3	1



# Services des finances et des ressources humaines

---

*Peter Wolters, directeur*

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion convenable et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

Une priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires et aux autres directions du Bureau de l'Assemblée législative. À cette fin, le personnel assiste à des séances d'information et de formation telles que les suivantes :

- cours et colloques sur les améliorations et les changements apportés au système d'information sur les ressources humaines (SIRH) de la province, y compris la gestion du rendement, la sécurité d'accès ainsi que la tenue en ligne de la feuille de paye et des dossiers du personnel ;
- colloques sur la gestion du rendement organisationnel, la gestion du changement, les nouvelles orientations en matière de commerce en ligne et les questions financières actuelles, qui couvrent des domaines tels que la planification de carrière et de la relève, la planification financière et le budget, ainsi que des questions d'actualité dans le domaine des achats, de la comptabilité et de la vérification au gouvernement ;
- séances de formation sur les progrès récents dans la technologie de l'information qui touchent des domaines tels que les approvisionnements publics par voie électronique, l'apport et le traitement en ligne de documents financiers ainsi que la protection des renseignements personnels en ligne.

Au cours de l'année, les élections générales du 9 juin 2003 augmentent de beaucoup la charge de travail dans chaque domaine de la Section des finances et des ressources humaines. Aux élections, 22 nouveaux parlementaires sont élus, et 8 nouveaux ministres ainsi que 2 nouveaux vice-présidents de la Chambre sont nommés par la suite. Une aide au chapitre des finances et des ressources humaines est fournie aux 21 parlementaires non réélus pour faciliter leur départ du service public. En outre, une aide en matière de finances et de ressources humaines est fournie à la famille et à la succession de la députée progressiste-conservatrice de Riverview, Pat Crossman, qui est décédée le 30 décembre 2002.

Le directeur des finances et des ressources humaines participe à une séance d'orientation destinée aux

parlementaires à la suite des élections générales. Le personnel fournit une aide administrative et des conseils aux parlementaires nouvellement élus en ce qui concerne leurs indemnités et allocations ainsi que la mise sur pied et le fonctionnement de leurs bureaux de circonscription. Les élections donnent lieu à un nombre important de changements au chapitre du personnel et de l'organisation des bureaux des parlementaires, y compris l'entrée en service, le transfert et la cessation d'emploi de membres du personnel. Le nombre d'équivalents à temps plein autorisés au Bureau de l'opposition officielle augmente, de même que le financement correspondant, pour tenir compte de l'accroissement du nombre de parlementaires élus du côté de l'opposition officielle.

L'Association canadienne des administrateurs parlementaires (ACAP) regroupe des membres du personnel parlementaire qui sont chargés de fournir des services de soutien dans les domaines des finances, des ressources humaines, de la technologie et de l'administration. Elle a pour mission de servir de moyen de consultation et d'échange d'information entre les organisations parlementaires et de favoriser la coopération et la compréhension des exigences particulières que présente le soutien de ces organisations. Le directeur participe à la troisième conférence annuelle de l'association en septembre 2003 afin d'échanger au sujet des pratiques exemplaires avec des représentants des corps législatifs de tout le Canada.

En 2003, la Section des finances et des ressources humaines continue de fournir un soutien au chapitre des finances et des ressources humaines au bureau du commissaire aux conflits d'intérêt, au bureau de la directrice générale des élections et au bureau du contrôleur du financement politique, qui relèvent de l'Assemblée législative, en assumant notamment certaines responsabilités administratives quant à la paye et aux ressources humaines. En outre, à compter d'avril 2003, la Section des finances et des ressources humaines commence à assumer la responsabilité du soutien quant aux finances, aux achats, à la feuille de paye et à l'administration des ressources humaines du nouveau commissariat aux langues officielles. Une formation est fournie au personnel de tous les bureaux en ce qui a trait à la commande de fournitures au moyen du RPANB et à l'achat de produits et de services conformément à la législation sur les achats.

---

## I) Service des finances

### Aperçu

Le Service des finances comprend les responsabilités suivantes :

- \* Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnels)
  - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à ce sujet).
- \* Dépenses des parlementaires et des comités
  - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.
- \* Achat et paiement de produits et services
  - Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables de dossiers en vue de leur consultation ultérieure.
- \* Analyses et projections financières
  - Examiner la situation financière de l'Assemblée législative et de ses centres de responsabilité. Aviser les gestionnaires des changements visant l'état des dépenses, grâce à des rapports adaptés et spécialisés, au besoin.
- \* Processus budgétaire
  - Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires du Comité d'administration de l'Assemblée législative et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

### Faits saillants du Service des finances

Pendant l'année financière terminée le 31 mars 2003, l'Assemblée législative atteint les objectifs budgétaires et maintient un niveau raisonnable de services aux parlementaires et au personnel au titre des éléments de programme intitulés Allocations des parlementaires et comités, Bureau de l'Assemblée

législative et Bureaux des parlementaires de partis politiques enregistrés. L'état financier ci-joint indique des économies réelles de 105 700 \$, ou 1,04 %, du budget total de 10 197 100 \$ pour l'année financière terminée le 31 mars 2003. Cela comprend 87 300 \$ au volet Allocations des parlementaires et comités, 14 700 \$ au volet Bureau de l'Assemblée législative et 3 700 \$ au volet Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés.

L'Assemblée législative siège pendant 100 jours au cours de l'année financière 2002-2003 par rapport à 40 jours en moyenne au cours des années 1990. Lorsque la Chambre siège, l'Assemblée législative assume un certain nombre de dépenses supplémentaires liées aux allocations et aux dépenses de session des parlementaires, aux services de traduction et d'interprétation, à la sécurité, aux pages, aux services de messageries, aux services de télévision et de communications et à d'autres services liés à la Chambre. Afin de satisfaire à l'augmentation importante, un budget additionnel de 175 000 \$ est approuvé pour le volet Allocations des parlementaires et comités afin de couvrir les dépenses liées aux 60 jours de séance supplémentaires.

Le maintien du budget de l'Assemblée législative pour l'année financière 2003-2004 à un niveau semblable à celui de l'année financière précédente présente un défi de taille pour ce qui est de maintenir un niveau raisonnable de services aux parlementaires.

L'Assemblée législative doit faire face à des exigences et à des frais accrus dans le domaine de la sécurité et de la sûreté des parlementaires, du personnel et du public dans l'enceinte du complexe de l'Assemblée législative. En outre, les frais et le niveau d'activité augmentent pour l'ensemble des domaines tels que la traduction, l'interprétation, la transcription, la télédiffusion et l'enregistrement des délibérations de la Chambre, les activités des comités parlementaires et les services aux parlementaires.

Sept mois après le début de l'année civile, le Comité d'administration de l'Assemblée législative adopte la mesure de réduction budgétaire pendant l'exercice en cours, qui impose à l'ensemble du gouvernement une réduction de 5 % du budget pour les dépenses non législatives. Atteindre les objectifs en matière de réduction des dépenses et faire face aux pressions décrites ci-dessus ainsi que les hiérarchiser, tout en maintenant un niveau raisonnable de services aux parlementaires et au personnel, représenteront un défi de taille pendant l'année financière 2003-2004.

---

## II) Service des ressources humaines

### Aperçu

Le Service des ressources humaines comprend les responsabilités suivantes :

- \* Administration du personnel
  - Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables grâce à la tenue des dossiers de la paye et du personnel.
  - Mettre en application et communiquer au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.
- \* Perfectionnement des ressources humaines
  - Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.
- \* Politiques relatives au personnel
  - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Système de manuel d'administration de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Assurer la communication convenable au personnel des politiques relatives aux ressources humaines.

### Faits saillants du Service des ressources humaines

En tout, 34 étudiantes et étudiants sont employés en application du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) et d'autres programmes gérés par la Section des finances et des ressources humaines. Ces programmes comprennent le programme SEED visant les parlementaires, qui a commencé en 1997 et qui permet à chaque parlementaire d'employer un étudiant ou une étudiante dans sa circonscription, pendant une période allant de mai à août, pour un travail lié aux fonctions de parlementaire. La Section des finances et des ressources humaines est chargée notamment de la coordination du programme SEED et de l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis

d'embauche), du paiement (inscriptions hebdomadaires de la feuille de temps) et de la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour l'ensemble des étudiantes et étudiants participants. Les étudiants et étudiantes incluent 12 pages pour la session de 2003-2004, 4 guides pour la saison touristique de 2003 et 1 étudiant en technologie de l'information.

Une mesure législative déposée et adoptée par l'Assemblée législative en vue de modifier la *Loi sur l'Assemblée législative* en 2001 prévoit l'indexation annuelle de l'indemnité des parlementaires en fonction de la variation moyenne sur trois années du salaire hebdomadaire moyen des employés au Nouveau-Brunswick. Conformément à la mesure législative, les parlementaires reçoivent une augmentation de 2,567 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au titre de leur indemnité annuelle et de leur allocation pour dépenses. Une mesure législative est aussi déposée et adoptée pour modifier la *Loi sur le Conseil exécutif* et exige une augmentation similaire des traitements versés au premier ministre et aux ministres. Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines s'occupe de ces augmentations et fait tous les rajustements nécessaires.

Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite au cours de l'année 2003 les augmentations visant le coût de la vie, ce qui touche 71 postes en tout. Le personnel traite également les augmentations au mérite habituelles ainsi que les demandes de reclassification de postes et il prend part aux entrevues de sélection et au recrutement de la coordonnatrice des services d'accueil, de 1 traductrice parlementaire, de 1 superviseur d'entrepôt (bureau de la directrice générale des élections), de 4 guides et de 12 pages pour l'Assemblée législative. Pour ce qui est des employés à temps plein de l'Assemblée législative, le personnel traite pendant l'année un total de 15 entrées en service et de 3 cessations d'emploi, y compris 2 mutations à des ministères.

**Sommaire financier 2002-2003 de l'Assemblée législative**  
*pour l'année terminée le 31 mars 2003*  
*(en milliers de dollars)*

	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>
<b>Allocations des parlementaires et comités</b>		
Allocations des parlementaires	6 244,3	6 134,7
Comités parlementaires	185,0	207,3
Total partiel	6 429,3	6 342,0
<b>Bureau de l'Assemblée législative</b>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	381,0	377,7
Bureau du greffier	1 046,6	1 045,5
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	129,0	87,7
Hansard	444,0	441,9
Traduction des débats	590,0	623,1
Total partiel	2 590,6	2 575,9
<b>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</b>		
Bureau des député(e)s du gouvernement	514,2	511,9
Bureau de l'opposition officielle	543,0	541,6
Bureau de la députée néo-démocrate	120,0	120,0
Total partiel	1 177,2	1 173,5
<b>Total : Assemblée législative</b>	<b>10 197,1</b>	<b>10 091,4</b>

**Effectif (au 31 mars 2003)**

	Permanent	Élu	De session	Salarié	TOTAL
Administration générale	8	0	0	3	11
Services des finances et des ressources humaines	3	0	0	1	4
Sécurité	1	0	15	4	20
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	1	0	0	0	1
Bibliothèque de l'Assemblée législative et Service de recherche	7	0	0	0	7
Hansard	10	0	0	0	10
Traduction des débats	9	0	0	1	10
Parlementaires	0	55	0	0	55
Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés	18	0	0	0	18
Pages et guides	0	0	12	4	16
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>55</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>152</b>

# Services de protocole, de sécurité et d'accueil

---

*Dan Bussièrès, sergent d'armes*

La cinquième session de la 54<sup>e</sup> législature est ajournée le 14 avril 2003, après 68 jours de séances. Le 10 mai 2003, l'Assemblée législative est dissoute, et les brefs d'élection sont lancés pour le 9 juin. Pour la première fois, une équipe de télévision de CBC diffuse le reportage des résultats des élections en direct de la rotonde de l'édifice de l'Assemblée législative. À la fin des élections, les sièges à la Chambre sont répartis comme suit : Conservateurs, 28 ; Libéraux, 26 ; Néo-Démocrates, 1.

Lors d'une cérémonie tenue le 27 juin, à la Chambre de l'Assemblée législative, S.H. la lieutenant-gouverneure Marilyn Trenholme-Counsell fait prêter le serment professionnel aux huit nouveaux membres du Conseil exécutif. Les parlementaires nouvellement élus prêtent serment d'allégeance lors d'une cérémonie tenue le matin de l'ouverture de la première session de la 55<sup>e</sup> législature. Étant donné que l'Assemblée législative est reconvoquée le 29 juillet, le personnel recrute hâtivement des étudiants qui peuvent servir de pages pendant la session d'été qui dure deux semaines. Après l'ajournement le 8 août, le personnel s'occupe de la saison touristique d'été très achalandée et des nombreux visiteurs à l'Assemblée législative.

Le sergent d'armes ainsi que l'agente administrative, Gisèle Osborne, aident au programme de recrutement de pages de la Chambre des communes de 2003-2004 en donnant une entrevue finale au nom de la Chambre des communes ; deux étudiants du Nouveau-Brunswick sont choisis comme pages de la Chambre des communes.

Les 3, 4 et 5 avril, quatre stagiaires parlementaires de la Saskatchewan visitent l'Assemblée législative afin d'observer les activités à la Chambre et de rencontrer le président et le personnel de l'Assemblée législative.

Le 15 avril, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick tient sa cérémonie annuelle de remise des prix à la Chambre de l'Assemblée législative. Les lauréats de 2003 sont Herménégilde Chiasson, M. Travis Lane, Freeman Patterson et Claudette Thériault.

Du 25 au 27 avril, l'Assemblée législative accueille le 14<sup>e</sup> colloque législatif annuel pour élèves. Pendant la fin de semaine, les élèves assistent à des ateliers et des conférences portant sur les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif du gouvernement. Les élèves reçoivent de l'information directe de la part des conférenciers suivants : le ministre de l'Éducation, l'hon. Dennis Furlong ; le juge David Walker, de la Cour provinciale,

district judiciaire de Saint John ; Jody Carr, député d'Oromocto-Gagetown. Le président, Bev Harrison, dirige le Parlement modèle, et les élèves profitent de l'information reçue pendant l'atelier pour participer à la période des questions orales et aux déclarations de députés. Les élèves participent aux débats à la Chambre pour adopter ou défendre des motions et des mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions importantes. Un groupe de 54 élèves de 38 écoles secondaires dans la province participent à l'initiative éducative populaire et couronnée de succès.

Le 22 juin, huit lauréats sont honorés lors de la cérémonie de la remise des prix annuels de l'alphabétisation du lieutenant-gouverneur.

Le 24 juillet 2003, l'Assemblée législative accueille le premier colloque législatif pour le personnel enseignant. Le colloque, organisé conjointement avec le ministère de l'Éducation, permet à 21 enseignants et enseignantes de la province de mieux comprendre le fonctionnement et la gestion des affaires de l'Assemblée législative. Le but ultime du colloque est de fournir aux enseignants et enseignantes l'information nécessaire qu'ils peuvent échanger avec leurs élèves.

Les 12 et 13 août, une délégation de cinq parlementaires de l'Écosse visite la province afin de mieux comprendre le fonctionnement du gouvernement et de l'Assemblée législative. Pendant la visite, la délégation rencontre le personnel du gouvernement et de l'Assemblée législative. Les discussions portent sur le processus parlementaire et l'examen législatif.

L'installation d'Herménégilde Chiasson à titre de 29<sup>e</sup> lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick a lieu le 26 août 2003, à la Chambre. M. Chiasson est né à Saint-Simon, au Nouveau-Brunswick, où il a fait ses études. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Moncton, d'un baccalauréat en beaux-arts de la Mount Allison University, d'une maîtrise en esthétique de l'Université de Paris (Sorbonne), d'une maîtrise en beaux-arts de la New York State University et d'un doctorat de l'Université de Paris (Sorbonne). L'une des premières activités présidées par le nouveau lieutenant-gouverneur est la cérémonie de remise aux guides de la fourragère du Canada, qui a lieu à la Chambre de l'Assemblée le 27 septembre 2003.

À la fin septembre, une équipe de juristes-traducteurs de l'Assemblée nationale du Pays de Galles visite l'Assemblée législative dans le cadre d'une visite au

---

Canada qui comprend une visite à la Chambre des communes et au Sénat, ainsi que des réunions avec le personnel qui s'occupe de la procédure et des membres de l'Association Canadienne des Juristes-Traducteurs. Après avoir rencontré des fonctionnaires pour une séance d'information sur le processus de la rédaction législative et la formation dans ce domaine, les membres de l'équipe rencontrent la greffière de la Chambre afin de discuter du fonctionnement d'une Assemblée législative bilingue et de l'examen législatif.

Le 5 novembre est la journée *Invitons nos jeunes au travail*. Dans le cadre des activités de la journée, les membres du personnel des ministères de la Justice, de l'Approvisionnement et des Services ainsi que de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture amènent leurs enfants à l'Assemblée législative pour une visite spéciale et une séance d'information sur la façon dont un projet de loi devient une loi ; 21 élèves y participent. Le 6 novembre, le président Harrison fait visiter l'Assemblée législative à une délégation de la province de Shenzhen, en Chine, ainsi qu'à du personnel du ministère de l'Éducation, de plusieurs écoles et de Concord College. La cérémonie annuelle de remise des Chief Scouts Awards a lieu le 8 novembre. Les 12 et 13 novembre, Peter Bennison, le greffier adjoint de l'Assemblée législative de Tasmanie, rencontre le personnel législatif. Le 19 novembre, dans le cadre d'une initiative de sensibilisation du Renaissance College, un programme géré par l'Université du Nouveau-Brunswick, des étudiants et étudiantes ont l'occasion de rencontrer des parlementaires, de poser des questions et de faire des présentations.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu à l'Assemblée législative le jeudi 4 décembre 2003. Une foule d'environ 300 personnes brave l'extrême froid pour assister à la cérémonie. Le 15 décembre, la cérémonie de nomination des conseillers de la reine a lieu à la Chambre de l'Assemblée législative, malgré une violente tempête qui entraîne la fermeture des bureaux du gouvernement et du secteur privé. Le lieutenant-gouverneur, Herménégilde Chiasson, préside la cérémonie à laquelle participent 11 récipiendaires, leurs familles et leurs amis.

Le nombre des touristes qui visitent l'Assemblée législative dans le cadre de visites guidées en autobus diminue. Toutefois, les visiteurs en 2003 sont beaucoup plus nombreux. L'augmentation est peut-être attribuable aux améliorations dans le contrôle de l'accès et de la circulation. Un total de 21 401 personnes viennent à l'édifice, dont 17 275 visiteurs.

Les dignitaires suivants ont visité l'Assemblée :  
S.E. Shashi Tripathi, haut-commissaire de l'Inde ;

Choi Jong-moo, consul général de Corée ; Serge April, ambassadeur canadien aux Pays-Bas ; S.E. Hjalmar W. Hannesson, ambassadeur de l'Islande ; Albert Emile Moses, consul général des Pays-Bas ; S.E. Ingvard Havnen, ambassadeur de la Norvège ; S.E. Hartmut Scheer, consul général de l'Allemagne ; S.E. Veronika Stabej, ambassadeur de la Slovaquie. L'Assemblée législative a accueilli une grande délégation du ministère norvégien de la Défense et de BFC-Gagetown, un groupe qui comprend des dignitaires venant de 25 pays.

### **Sécurité**

La sécurité des parlementaires, du personnel et des personnes en visite, ainsi que des biens appartenant à l'Assemblée législative dans les édifices de la place du Parlement et des bâtiments adjacents, continue d'être une priorité. Les commissionnaires, appuyés par une technologie de pointe, continuent d'être en service 24 heures sur 24, tandis que des agents de police en civil assurent la protection des lieux pendant la session. Depuis l'adoption par le Comité d'administration de l'Assemblée législative du rapport de 2003 sur l'évaluation des menaces et des risques, bon nombre d'initiatives de sécurité du rapport sont mises en oeuvre. L'élaboration de plans d'urgence, la mise à jour des politiques et des procédures et la formation connexe se poursuivent.

### **Bâtiments, mobiliers et agencements**

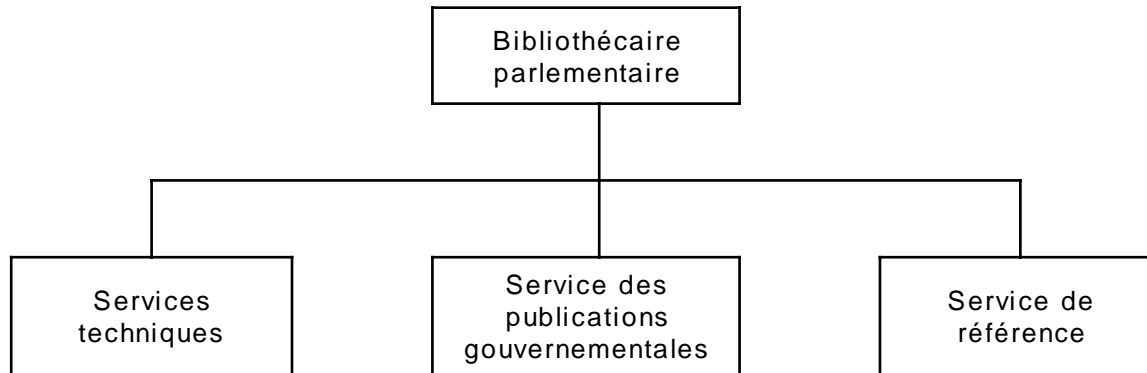
Les travaux d'amélioration de la structure de l'escalier en colimaçon débutent le 8 juin 2003. King Construction Ltd. obtient le contrat pour l'amélioration de la structure qui est nécessaire à cause de l'âge de l'escalier et de l'affaissement de sa structure de soutien. Bien que la période prévue pour l'achèvement des travaux soit de 12 à 16 semaines, des circonstances imprévues reportent la date de l'achèvement à 2004.

Au cours de l'année, l'Assemblée législative retient les services de la consultante en patrimoine, Nancy Reid, et du cabinet d'ingénierie D.M. Steeves & Associates pour surveiller les réparations et la restauration de l'un des lustres ornés en laiton de la Chambre, qui a été endommagé en novembre 2002 lorsqu'il est tombé à la suite d'une défaillance de son mécanisme d'abaissement.

Des rapports sur la condition des composantes en cristal et en verre et de l'armature sont préparés. Les travaux à effectuer en 2004 comprennent la commande des morceaux de cristal et des globes de remplacement ainsi que la recherche de compagnies compétentes pour entreprendre les travaux de reconstruction et de restauration. L'achèvement des travaux est prévu à la fin de l'automne 2004.

# Bibliothèque de l'Assemblée législative

Margaret Pacey, bibliothécaire parlementaire



## Mandat

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, « La bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et aux personnels des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. [...] La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou aux personnels des ministères dans l'exercice de leurs fonctions. [...] La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. [...] L'Imprimeur de la Reine doit déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'il imprime. [...] Sauf si le dépôt a déjà été effectué par l'Imprimeur de la Reine, les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les trente jours de l'impression. »

La bibliothécaire parlementaire et la greffière élaborent des propositions de modification de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* afin d'obliger les maisons d'édition du Nouveau-Brunswick à déposer des publications à la bibliothèque. La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est la plus grande collection de documents du Nouveau-Brunswick, et une telle mesure législative aiderait à préserver le patrimoine de l'édition du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque vise à élargir son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications en ligne du gouvernement. Actuellement, chaque ministère doit déposer toute publication gouvernementale imprimée, et la pratique sera élargie pour inclure les publications électroniques. La

création d'un dépôt d'archives électronique qui permettrait de télécharger certaines publications électroniques du gouvernement du Nouveau-Brunswick aiderait à mieux les conserver et améliorerait l'accès.

La bibliothèque de l'Assemblée législative reçoit des demandes de renseignements de la part des parlementaires, du personnel de l'Assemblée, de la fonction publique et du public. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et d'une manière non partisane. Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 8 h 15 à 17 heures, cinq jours par semaine, et elle est accessible 24 heures sur 24 par téléphone, par télécopieur et par courriel. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

## Faits saillants

Le jeudi 30 octobre 2003, la bibliothèque de l'Assemblée législative tient un lancement de livre très réussi. Key Porter Books est pressenti pour lancer la biographie de Dalton Camp, écrite par Geoffrey Stevens et intitulée *The Player: The Life and Times of Dalton Camp*. Une lecture ainsi qu'une période de questions et réponses avec l'auteur font partie de l'activité bien fréquentée. Dalton Camp aimait la bibliothèque de l'Assemblée législative et la visitait fréquemment lorsqu'il venait à Fredericton. Après le lancement du livre, la bibliothécaire parlementaire et M. Stevens assistent à la conférence commémorative Dalton Camp donnée par Joe Schlesinger, l'un des correspondants principaux à l'étranger les plus connus du Canada. La conférence a lieu à la St. Thomas University.

La bibliothèque tient le 11 décembre 2003 sa deuxième dégustation annuelle de vins et fromages à l'intention des parlementaires et du personnel. Plus de 80 personnes y assistent, y compris 32 des 55 parlementaires.

Les statistiques de la bibliothèque enregistrent une augmentation importante de l'utilisation. La bibliothèque

accueil 8 % de parlementaires de plus en 2003. Le nombre de questions de référence augmente de 29 % par rapport à l'année dernière, une augmentation importante. Les recherches en direct de la bibliothèque augmentent de 29 %, ce qui est attribuable en partie à l'utilisation accrue des ressources en ligne afin de répondre aux questions de référence. Il y a aussi une augmentation du nombre de questions qui exigent des recherches plus approfondies comparativement au nombre de questions de consultation facile. De plus en plus, il faut passer beaucoup de temps à répondre aux questions, en raison de la disponibilité sur le Web des faits en bref ainsi que d'une demande accrue de la part du gouvernement. Depuis que les mises à jour régulières sont envoyées aux ministères pour les informer des services disponibles à la bibliothèque, le nombre de demandes de renseignements plus exigeantes a augmenté. Peu importe les raisons de l'augmentation d'utilisation, il s'agit d'un renversement positif dans le monde d'aujourd'hui, où l'utilisation de la bibliothèque diminue.

La bibliothèque invite tous les parlementaires à des séances de tutorat individuelles. La réponse est très positive, et bon nombre de parlementaires perfectionnent leurs techniques de recherche sur le Web et obtiennent des conseils sur les modes d'utilisation et les règles d'étiquette liés au courriel. Les séances sont adaptées en fonction des connaissances préalables de chaque parlementaire en matière d'Internet, et la durée des séances varie entre une heure et trois heures. Kathleen Jeffries, qui est titulaire d'une maîtrise en éducation des adultes, donne les séances. Les parlementaires qui y participent font une visite guidée de la bibliothèque et rencontrent la bibliothécaire responsable du Service de référence, Peggy Goss, pour discuter des services disponibles. L'objectif est de poursuivre l'initiative et d'y inclure d'autres applications sur ordinateur.

### *Développement des collections*

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque de l'Assemblée législative est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable. Les maisons d'édition du Nouveau-Brunswick sont encore une fois invitées à faire don à la bibliothèque de leurs livres. Des démarches sont aussi faites auprès de certains auteurs de livres publiés à titre privé. Un grand nombre d'entre eux acceptent l'idée, et, en conséquence, la Collection néo-brunswickoise prend de l'ampleur. La bibliothèque fait l'acquisition de 398 livres néo-brunswickois en 2003, ce qui représente une augmentation par rapport aux 378 livres reçus l'année précédente, et 22 % des livres sont des dons. La bibliothèque exprime sa reconnaissance envers les particuliers et les maisons d'édition suivants, qui ont fait don de leurs livres :

### *Particuliers*

- Anita Boudreau
- Stephen Branch
- Astrid Brunner
- Robert G. Butler
- Denise Clavette
- Judson M. Corey
- Roger Crouse
- Norman DeMerchant
- Vaughan DeMerchant
- Deborah Doherty
- Ernie Fitzsimmons
- Wendell Fulton
- Frances Gammon
- John Glass
- David et Sandra Hamilton
- Constance Hill
- Fred Horgan
- Camille Lang
- Ross I. MacCallum
- Horace R. Macaulay
- Charles McFadden
- Stephen Palmer
- Marie Resmer
- Lucide Rioux
- Conrad Stairs
- Rudy Stoczek
- Greg West
- Richard Wilbur
- John Williamson

### *Maisons d'édition et associations*

- CCAF-FCVI Inc.
- Conservation Council of New Brunswick
- Convention des Églises Baptistes de l'Atlantique
- DreamCatcher Publishing
- Environnement et Gouvernements locaux
- Affaires environnementales
- Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick
- Fredericton Region Solid Waste Commission
- Goose Lane Editions
- Les Éditions de la Grande Marée
- Éco-Centre Irving
- Musée du Nouveau-Brunswick, Archives et Bibliothèque
- Saint John Énergie
- Centre des arts de l'Université du Nouveau-Brunswick

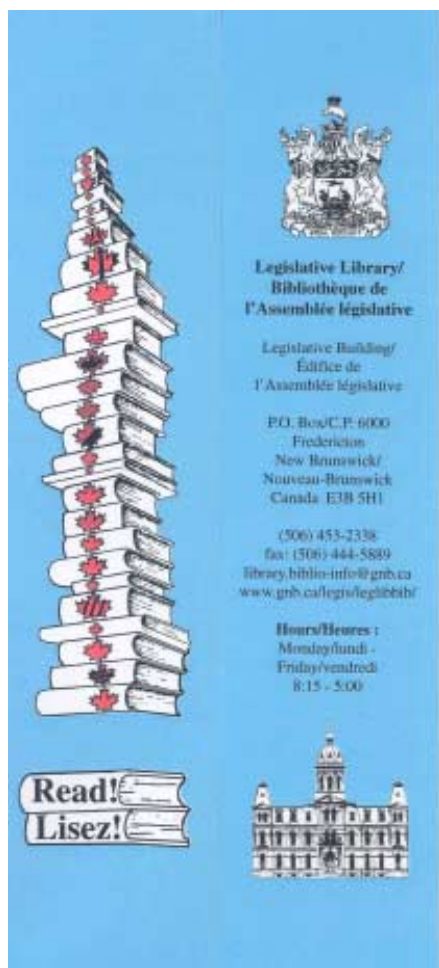
La bibliothèque est très reconnaissante d'une subvention reçue par l'intermédiaire du Fonds en fiducie du vicomte Bennett, qui permet d'acheter plusieurs publications rares du Nouveau-Brunswick qui reflètent le patrimoine intellectuel de la province : *History of St. Andrew's Society of St. John, N.B., Canada, 1798 to 1903* ; *The administration of criminal law in relation to insanity as an excuse for crime* ; *The Northeastern boundary of the United States* [1842] ; *The St. John River in Maine, Quebec, and New Brunswick* [1894]. Sans la subvention généreuse, il n'aurait pas été possible d'acheter les titres mentionnés et d'autres livres précieux du Nouveau-Brunswick.



La bibliothèque ajoute à la collection cette année plusieurs périodiques : *Science & Vie*, *The Walrus*, et *Herizons*. En 2003, la partie de la collection la plus utilisée est celle des périodiques : 2 338 périodiques sont consultés.

### Marketing et sensibilisation

Les deux publications principales de la bibliothèque, soit la *Liste sélective d'acquisitions* et *Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick : Catalogue annuel*, peuvent être consultées sur le site Web de la bibliothèque. Des copies papier de la *Liste sélective d'acquisitions* sont envoyées aux parlementaires, et environ 10 000 fonctionnaires du Nouveau-Brunswick reçoivent la liste par voie électronique. Chaque version de la *Liste sélective d'acquisitions* contient des notes qui mettent l'accent sur un service de la bibliothèque ou un aspect de la collection ainsi qu'une brève liste des entrées dans la liste d'acquisitions qui sont susceptibles d'intéresser le personnel d'un ministère donné.



L'aide-bibliothécaire Tom Stillwell a conçu un nouveau signet pour faire connaître davantage la bibliothèque.

La version imprimée de *Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick* n'est plus publiée. Le catalogue est affiché sur la page Web à la rubrique « Publications » (<http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/publications/publications-f.asp>).

La populaire *Table des matières des périodiques* de la bibliothèque comporte maintenant une page titre qui détaille certains articles à l'intérieur. La page titre souligne les thèmes des documents périodiques et attire ainsi l'attention des parlementaires.

L'aide-bibliothécaire Tom Stillwell a conçu le signet illustré à gauche afin de faire connaître davantage la bibliothèque.

La bibliothécaire parlementaire est interviewée en vue d'articles de journaux et d'émissions de télévision portant sur la bibliothèque de l'Assemblée législative. Un gros titre dans le *Telegraph-Journal* du 4 novembre 2003 déclare que la bibliothèque de l'Assemblée législative est un trésor provincial. L'article souligne la valeur de la bibliothèque de l'Assemblée législative et communique des détails importants de son histoire et de sa mission.

La série complète en quatre volumes de *Birds of America*, de John James Audubon, qui appartient à la bibliothèque, est l'objet d'une réunion annuelle du Fredericton Heritage Trust qui a lieu le 5 juin 2003 à la bibliothèque. Plusieurs membres de l'association font des recherches à la bibliothèque depuis cette date.

Plusieurs expositions sont montées au cours de l'année. Une exposition accompagne le lancement du livre sur Dalton Camp et une autre met en vedette les livres et les films du nouveau lieutenant-gouverneur, Herménégilde Chiasson, écrivain, cinéaste et artiste, qui est devenu le 29<sup>e</sup> lieutenant-gouverneur de la province le 26 août 2003. D'autres expositions d'actualité sont axées sur des questions du jour telles que l'assurance automobile, la restructuration de l'électricité et l'aquaculture.

### Initiatives

La base de données sur les parlementaires provinciaux de 1784 jusqu'au présent est en révision finale. Elle comprend plus de 1 000 biographies, dont bon nombre comporte une photographie du député. Les articles sur les parlementaires décédés sont très complets ; bon nombre de sources biographiques ont été consultées. Les articles dans la base de données sur les parlementaires récents et actuels sont plus des ébauches que des vraies biographies. Les articles seront mis à jour au fur et à mesure. La base de données reflète le travail dévoué de Kevin Plummer, un étudiant de deuxième cycle en histoire, qui est engagé à titre occasionnel. La base de données est actuellement accessible à la bibliothèque et sera un jour affichée en ligne.

---

Le *Guide en histoire du Nouveau-Brunswick : une liste de contrôle* est consolidé, mis à jour et converti en base de données pour la recherche. Il comprend plus de 11 000 fiches bibliographiques liées à l'histoire du Nouveau-Brunswick, de l'époque préhistorique au présent. Les références comprennent des livres, des chapitres de livres, des articles de périodiques et des documents. La base de données interne en ligne est un merveilleux complément à la Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque. La base de données est actuellement accessible à la bibliothèque et sera un jour affichée en ligne.

Le site Web de la bibliothèque est amélioré grâce à l'ajout à la section des Projets spéciaux d'une liste des députés de l'Assemblée législative munie de notes biographiques. Une liste complète des ministres et des sous-ministres du Nouveau-Brunswick, qui comprend également une liste de changements des noms de ministères, est affichée. Une liste des anciens premiers ministres du Nouveau-Brunswick est affichée aussi.

En mars 2003, après avoir choisi un distributeur, EBSCO, la bibliothèque obtient l'accès aux bases de données commerciales suivantes : *Academic Search FullTEXT Elite* et *Canadian Reference Centre*. *Academic Search Elite* permet de faire des recherches dans les revues pour la plupart des domaines d'études universitaires, et *Canadian Reference Centre* est une base de données complète canadienne qui comprend des magazines, des fils de presse, des livres de référence et des renseignements des compagnies. L'abonnement aux bases de données de EBSCO donne de bons résultats. Les textes complets de ces bases de données sont particulièrement attirants, et le personnel du service de référence trouve les produits d'EBSCO faciles à utiliser. La bibliothèque maintient ses abonnements à Factiva et à CEDROM.

Les bases de données ont permis de répondre aux questions suivantes qui sont parmi celles qui prennent le plus de temps à répondre : la prise de notes dans la tribune ; le développement de l'Union européenne ; les relations commerciales entre le Nouveau-Brunswick et la Colombie ; les modèles de réglementation du prix de l'essence ; la politique et les médias ; les lignes directrices pour les interventions liées à l'économie familiale dans l'intérêt de l'enfant ; l'assimilation de la langue et la culture françaises ; l'influence des sondages sur la politique publique ; les règlements des hypnothérapeutes dans d'autres autorités et la responsabilité fédérale ; le traitement des femmes dans les carrières non traditionnelles dominées par les hommes ; les

politiques du Nouveau-Brunswick sur la pratique avancée des soins infirmiers dans les soins de santé primaires ; les contestations de la *Loi sur le droit à l'information* dans la province et le reste du Canada.

En 2003, la bibliothèque apporte son soutien au niveau de la recherche aux comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative, selon les besoins. La bibliothèque aide notamment le Comité spécial de l'assurance automobile publique. Une aide est aussi fournie au groupe d'étude de la Commission provinciale de la capitale et à la Commission sur la démocratie législative.

Un hiver exceptionnellement rigoureux au Nouveau-Brunswick où il y a beaucoup de neige et la possibilité d'une inondation au printemps a provoqué l'élaboration d'un plan d'urgence pour protéger une partie de la collection de la bibliothèque gardée au sous-sol de l'édifice de l'Assemblée législative.

### *Restauration de la bibliothèque*

Les améliorations à l'intérieur de la bibliothèque comprennent l'acquisition de plusieurs tabourets en bois de cerisier indigène, conçus et fabriqués à la main par Peter Atkinson Woodenworks. L'artisan Michiel Oudemans a sculpté à la main une enseigne en bois de cerisier pour la bibliothèque. Elle porte les armoiries du Nouveau-Brunswick ainsi que le nom de la bibliothèque.

La bibliothèque continue de mettre en vedette en alternance les oeuvres d'artistes du Nouveau-Brunswick, généreusement prêtées par Gallery 78, une galerie privée locale.

Malgré le fait que certains travaux de réparation ont été effectués, un toit qui fuit continue de hanter la bibliothèque. Le personnel de l'Assemblée législative collabore avec le personnel du ministère de l'Approvisionnement et des Services ainsi que celui du Secrétariat à la Culture et au Sport pour s'occuper de la situation.

Pendant les travaux de rénovations à l'escalier en colimaçon, l'entrée principale de la bibliothèque reste bloquée. Lorsque la Chambre tient séance, les usagers de la bibliothèque doivent être accompagnés pour passer devant les antichambres et les points de presse. L'achèvement des travaux de rénovation fera plaisir à tout le personnel et aux usagers de la bibliothèque. La bibliothèque de l'Assemblée législative fait une contribution à la capsule-témoin cachée dans le mur de l'escalier.

---

## *Locaux et entreposage*

L'espace continue d'être rare à la bibliothèque de l'Assemblée législative. L'élagage continue mais ne se fait pas aussi vite que le nombre énorme d'acquisitions. Après avoir reçu une demande officielle de vider le plus grand entrepôt de la bibliothèque, la bibliothécaire parlementaire donne priorité à la recherche d'un autre lieu d'entreposage. Le ministère de l'Approvisionnement et des Services cherche des locaux pour les doubles de notre collection de publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick. Des négociations se poursuivent avec le Programme des services de dépôt, l'Université du Nouveau-Brunswick et la Mount Allison University visant à établir un entrepôt commun pour les publications du gouvernement fédéral. Le nouveau lieutenant-gouverneur reconnaît l'importance pour le patrimoine du Nouveau-Brunswick de la collection de la bibliothèque et convient de garder une partie de la collection des livres rares dans les bibliothèques de l'Ancienne résidence du Gouverneur.

## *Personnel*

La bibliothèque engage trois employés occasionnels en 2003 pour remplir un poste vacant à temps plein, ce qui fait passer la dotation à neuf pendant une partie de l'année. Une réduction de 5 % dans l'appareil gouvernemental au milieu de l'année met une entrave aux achats et à l'éducation permanente et raccourcit la période d'emploi du personnel occasionnel.

Peggy Goss continue de gérer le service de référence. De plus, elle s'occupe des travaux de conservation et de préservation et de la formation dans ce domaine de deux autres membres du personnel. Janet McNeil, bibliothécaire responsable du Service des publications gouvernementales, continue de travailler plusieurs fois par semaine au bureau principal de référence. Elle demeure responsable de la collection des publications gouvernementales. Jean-Claude Arcand continue d'être responsable des Services techniques. Il aide deux étudiants à faire le catalogage de la collection de périodiques, ce qui rend plus facile l'accès à la collection. Kathleen Jeffries, aide-bibliothécaire, continue de travailler au bureau de référence, en plus d'être responsable du fonctionnement quotidien de la section des publications gouvernementales, où elle se sert du système CODOC conjointement avec HTML pour la classification des documents. Tom Stillwell, aide-bibliothécaire, travaille dans les sections de référence et de publications gouvernementales, et il a récemment réorganisé la collection de brochures du

Nouveau-Brunswick en y ajoutant un nouvel index. Jean Weissenhorn Delong fournit une aide au bibliothécaire responsable des Services techniques, s'occupant du catalogage et de la classification. Jean est également responsable des demandes et de la comptabilité. L'étudiant Anthony Lovesey, dans le cadre d'un emploi d'été à temps partiel, travaille à la page Web de la bibliothèque et conçoit plusieurs bases de données. Kevin Plummer, également un étudiant d'été, travaille presque uniquement à la base de données sur les parlementaires provinciaux.

Les étudiants et étudiantes d'été sont Angela Wisniewski (qui travaille à la bibliothèque depuis cinq ans), Sarah Richard, Mike Caverhill, Kevin Plummer et Anthony Lovesey. Des remerciements sont offerts aux parlementaires qui ont fourni les semaines de travail nécessaires pour engager les étudiants et les étudiantes en question.

En janvier 2003, la bibliothèque amorce un programme de séances de tutorat pour le personnel qui traite de divers sujets : l'agencement des collections dans l'édifice des publications gouvernementales ; les types de projets de loi et les moyens de suivre un projet de loi pendant le processus à la Chambre ; les recherches dans la base de données sur les parlementaires provinciaux ; les recherches dans le catalogue en ligne ; le contenu des chambres fortes de l'édifice ministériel ; les recherches dans le hansom en ligne ; les recherches au moyen de *NewsScan* ; les procédures sur l'emprunt des documents. Un manuel de formation pour les nouveaux membres du personnel est élaboré en même temps que les trousseaux pour les séances.

## *Éducation permanente*

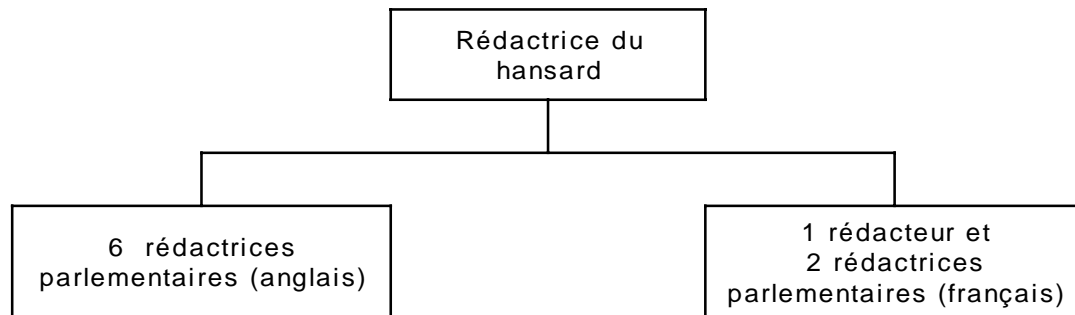
En avril, Peggy Goss assiste à une téléconférence à UNB sur les services de référence. En juin, Margie Pacey assiste à la conférence annuelle de la Canadian Library Association à Toronto ; les membres de l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada profitent de l'occasion pour se rencontrer à Toronto aussi.

## *Adhésions*

Margie Pacey est membre de la Atlantic Provinces Library Association, de la Special Libraries Association, de la Canadian Library Association et de l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada. Jean-Claude Arcand est membre et trésorier de l'Association des bibliothécaires professionnels du Nouveau-Brunswick. Il est également membre de la Atlantic Provinces Library Association.

# Hansard

Susan Kennedy, rédactrice du hansard



## Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, le Bureau du hansard enregistre, transcrit et publie les travaux de la Chambre (« hansard ») dans les deux langues officielles, l'accent étant mis sur les questions orales, enregistre, transcrit et rend accessible les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative dans la langue originale, et répond aux demandes de renseignements liées aux délibérations enregistrées.

## Faits saillants

- Une occasionnelle est engagée pour aider le personnel pendant l'année.

## Chambre

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux de la Chambre, la priorité étant accordée aux questions orales et aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

La clientèle des questions orales quotidiennes se chiffre à 300 abonnés. Les tableaux 1 et 2 donnent une ventilation par parti des questions orales ainsi que des déclarations de ministres et de députés.

L'année financière 2002-2003 compte 100 jours de séance, avec 33 séances en soirée. L'enregistrement, la transcription et la révision ont porté sur 600 heures, soit 7 390 prises de cinq minutes.

La clientèle des fascicules se chiffre à 32 abonnés. À la fin de l'année financière, les fascicules de la session de 2000-2001 jusqu'à la séance 57, à l'exception de quatre séances, les fascicules 1 à 3, 7 et 30 de la session de 2001-2002 ainsi que les fascicules 1, 3 et 15 de la session 2002-2003 avaient été distribués.

Le tableau 3 donne des statistiques comparatives sur le nombre de jours, d'heures, de rubans et de prises des cinq dernières sessions.

Les volumes reliés du hansard sont publiés dans les deux langues officielles. La clientèle des volumes du hansard se chiffre à 67 abonnés : parlementaires, ministères, bureaux des partis politiques, bibliothèques parlementaires, universitaires et publiques partout au Canada, médias et particuliers intéressés.

Durant l'année financière 2002-2003, les demandes ponctuelles de transcription des travaux de la Chambre s'élèvent à 383.

## Comités

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative, la priorité étant accordée aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

En tout, pendant l'année financière 2002-2003, 15 réunions de comités permanents sont enregistrées : 4 du Comité des corporations de la Couronne, 1 du Comité des corporations de la Couronne et du Comité des comptes publics, 5 du Comité des projets de loi d'intérêt privé et 5 du Comité des comptes publics.

En tout, 2 réunions de comités spéciaux sont enregistrées : 1 du Comité de l'assurance des voitures particulières et 1 du Comité de l'éducation. Ces réunions de comité ont nécessité l'enregistrement, la transcription et la révision de 52 heures, soit 672 prises de cinq minutes.

Le tableau 4 donne le pourcentage des travaux liés aux comités par rapport à ceux liés à la Chambre.

Pendant l'année financière 2002-2003, les demandes ponctuelles de transcription des travaux de comités se chiffrent à 53.

### Activités spéciales

En avril 2002, le personnel du hansard assure le fonctionnement du système de son pendant le colloque législatif pour élèves, d'une durée de trois jours.

Le personnel du hansard aide pendant les séances d'affaires de la 41<sup>e</sup> Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, du 17 au 20 juillet 2002.

Cheryl Fulton assiste à la conférence annuelle de l'Association canadienne des éditeurs des débats (Hansard), qui a eu lieu à Ottawa, en Ontario, en août 2002.

### Personnel

Un rédacteur parlementaire et une rédactrice parlementaire, soit Marc Poitras et Lise L'Anglais, sont engagés en 2002 pour pourvoir à des postes vacants.

### Lillian A. Tait

L'ancienne rédactrice officielle Lillian A. Tait est décédée le 27 juin 2003, à Fredericton.

Lillian A. Tait fait ses études au couvent de Jacquet River et, à 17 ans, elle vient à Fredericton travailler au bureau du Secrétariat de la province. Plus tard, elle travaille à l'Assemblée législative lorsque la Chambre siège, d'abord comme sténographe sur le parquet de la Chambre et ensuite à la traduction et à la rédaction des comptes rendus de l'Assemblée législative, puis elle devient rédactrice officielle adjointe. Au milieu des années 60, elle est nommée rédactrice officielle. Au moment de sa nomination, la Presse Canadienne signale que Lillian Tait est la première femme non seulement au Canada mais aussi dans le Commonwealth britannique à occuper le poste de rédacteur officiel. Elle occupe ce poste jusqu'au moment de prendre sa retraite en 1978. En reconnaissance de ses réalisations, la Médaille du jubilé de la reine lui est décernée en 1977.

**Tableau 1 : Questions orales par caucus, année financière 2002-2003**

Caucus	Questions	Minutes
Parti		
Progressiste-conservateur		
Parti libéral	342	2 725
Nouveau		
Parti démocratique	88	291
<b>TOTAL</b>	<b>430</b>	<b>3 016</b>

**Tableau 3 : Statistiques comparatives sur les sessions**

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Jours	40	1 + 65	63	71	68
Heures	235	1 + 376	340	396	410
		7*+			
	1 519#	4 766#	4 199#	4 826#	5 119#
* Rubans					
# Prises					

**Tableau 2 : Déclarations de ministres et de députés, année financière 2002-2003**

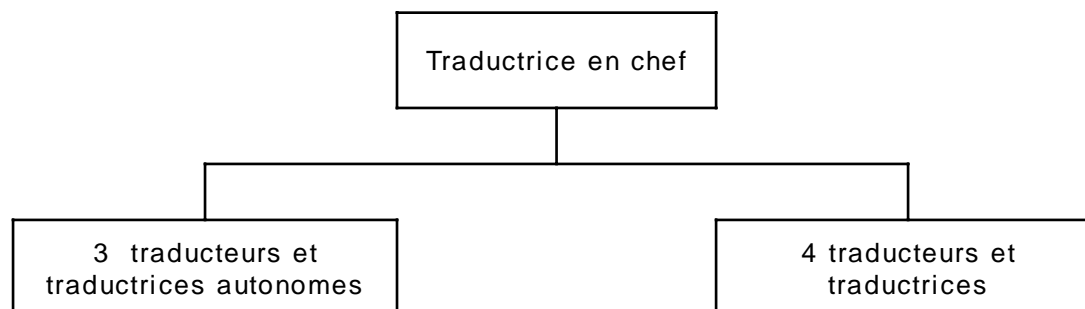
Caucus	Ministres	Députés
Parti		
Progressiste-conservateur	410	439
Parti libéral		460
Nouveau		
Parti démocratique		84
<b>TOTAL</b>	<b>410</b>	<b>983</b>

**Tableau 4 : Prises enregistrées, année financière 2002-2003**

	Prises de 5 minutes	% de la charge de travail
Chambre	7 390	92
Comités et conférences	672	8
<b>TOTAL</b>	<b>8 062</b>	<b>100</b>

# Traduction des débats

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef



## Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard »), les rapports de comités ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

## Faits saillants

- Au cours de l'année financière 2002-2003, plus de 2,6 millions de mots sont traduits, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'année précédente. Le tableau 1 donne une ventilation.
- Pendant l'année, plus de 1 728 demandes de traduction sont traitées, soit 420 de plus que l'année précédente.
- Le nombre de jours de séance est passé de 64 pendant l'année financière 2001-2002 à 101 en 2002-2003, soit une augmentation de 58 %.
- La traduction du hansard a augmenté de 13 % par rapport à l'année précédente.

- À l'automne 2002, deux traducteurs démissionnent, un TR2 et un TR3 (traducteur autonome). À la fin janvier, le poste de TR2 est comblé grâce à la liste d'admissibilité d'un concours antérieur, mais, en raison du manque d'expérience des candidats, un TR1 est embauché.
- En mars 2003, un autre concours est lancé pour combler le poste demeuré vacant.
- Au cours de l'année, Traduction des débats a dû composer avec le roulement du personnel de soutien. Toutefois, il faut féliciter le personnel de traduction qui continue de produire des traductions de qualité supérieure dans des circonstances difficiles.

## Chambre

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative, ainsi que les motions présentées à la Chambre.

La traduction du hansard correspond à 45 % de la charge de travail. Environ 27 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais. Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

La traduction du Journal quotidien correspond à 3 % de la charge de travail et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent 29 % de la charge de travail, soit une augmentation de 48 % par rapport à l'année dernière ; ils sont traduits le jour même.

## Parlementaires

Objectif : traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés

à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à environ 16 % de la charge globale de travail.

Au cours des 101 jours de séance pendant l'année financière en question, 737 demandes de traduction sont traitées, totalisant 1 910 pages. Sont traduits, entre autres, le discours du trône, le discours du budget, ainsi que 656 déclarations et 79 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le discours moyen comporte 11,5 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 85 % de la charge de travail. Environ 97 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le plus gros client est le Bureau de l'opposition officielle, à raison de 77 % de la charge de travail. Le Bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de la députée néo-démocrate comptent pour 11 % et 12 % respectivement de la charge de travail. La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

### Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à plus de 3 % de la charge globale de travail pendant l'année financière 2002-2003.

### Bureau de l'Assemblée législative

Objectif : traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier et de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à 5 % de la charge globale de travail en 2002-2003.

**Tableau 1 :**  
**Production de Traduction des débats,**  
**année financière 2002-2003**

(en milliers de mots)

<b>CHAMBRE</b>	
Avis de Motion et Feuilleton	742
Journal	75
Hansard <sup>1</sup>	1 168
<b>PARLEMENTAIRES</b>	
Discours et déclarations	370
Correspondance et communiqués	36
<b>COMITÉS</b>	85
<b>BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE</b>	124
<b>TOTAL<sup>2</sup></b>	2 600

<sup>1</sup> Inclut un report de 1,16 million de mots (60 % du hansard de 1998-1999, 100 % du hansard de 1999 et 8 % du hansard de 1999-2000 ainsi que les séances 03 et 15 de 2002-2003) de l'année financière antérieure.

<sup>2</sup> Exclut un report d'approximativement 9,38 millions de mots (92 % du hansard de 1999-2000, 100 % du hansard de 2000-2001, 100 % du hansard de 2001-2002 et les séances 1 à 60 de 2002-2003) à l'année financière ultérieure.

**Tableau 2 :**  
**Statistiques comparatives sur les sessions**

	1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Jours	1	65	63	70	68
Mots*	5	2 497	2 380	2 500**	2 450**

\* En milliers.

\*\* Chiffres estimatifs.

# Projet spécial

---

*Valmond LeBlanc, agent de projet spécial*

## Contexte

Lors de sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres législatures canadiennes, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. La stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de maintenir le financement externe pour aider au rattrapage. En 2002-2003, pour la huitième année de suite, une contribution pour l'impartition de traduction est obtenue au titre de l'Entente-cadre sur la promotion des langues officielles, conclue entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Assemblée législative remercie le ministère des Affaires intergouvernementales et Patrimoine canadien de l'appui de ses efforts pour respecter l'objectif de rendre les documents disponibles en même temps dans les deux langues officielles.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition. En 2002-2003, le montant de 100 000 \$ ajouté au budget de Traduction des débats pour l'impartition est maintenu. Une partie des fonds a été utilisée pour une secrétaire occasionnelle.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à l'élimination de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

### Résultats

- En 2002-2003, la demande de traduction du hansard atteint environ 4,0 millions de mots, soit une augmentation de 60 % par rapport à l'année financière précédente.
- En 2002-2003, la production de traduction du hansard se chiffre à 1,2 million de mots, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année financière précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production atteint 2,8 millions de mots. Au cours des cinq dernières années financières, cet excédent de la demande par rapport à la production se situe en moyenne à 1,1 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

### Résultats

- En 2002-2003, la traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 76 mois plus tôt que les volumes publiés.
- Au 31 mars 2003, la traduction des fascicules jusqu'à la séance 8 (le 10 décembre 1999) de la session de 1999-2000 est accessible sur le réseau.
- Les fascicules jusqu'à la séance 17 (le 26 janvier 1999) de la session de 1998-1999 sont accessibles en colonnes bilingues sur le réseau. Le tout peut être visualisé, imprimé et faire l'objet de recherche électronique.

Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

### Résultats

- En 2002-2003, l'arriéré cumulatif de traduction du hansard subit une augmentation nette de 2,8 millions de mots, contre une augmentation nette de 1,2 million de mots au cours de l'année financière précédente.
- Pendant de l'année financière, 101 nouvelles journées de séance ont lieu, tandis que 32 journées de séance sont traduites. L'accroissement net de l'arriéré est donc de 69 fascicules, contre 33 fascicules au cours de l'année financière précédente.
- Au 31 mars 2003, la traduction du hansard accuse un retard de 39 mois (soit 244 jours de séance), contre 38 mois (soit 175 jours de séance) à la fin de l'année financière précédente.

## Contrôle de la qualité

La mise à jour du *Guide de rédaction parlementaire* et du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Les deux documents se trouvent au site <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>> pour consultation et téléchargement.

## Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les autres 8 traductrices et traducteurs parlementaires de Traduction des débats et 15 traductrices ou traducteurs professionnels du secteur privé, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.



# Programme pour les parlementaires

---

Le programme pour les parlementaires vise à fournir un soutien législatif et administratif aux simples députés. Des bureaux meublés sont fournis aux simples députés dans le complexe législatif à Fredericton.

Un financement est assuré pour le personnel de soutien des parlementaires dans leurs bureaux à Fredericton. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de chercheurs, de secrétaires et de réceptionnistes.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions législatives et publiques des parlementaires et il fournit de nombreux autres services de soutien.

## *Bureau des député(e)s du gouvernement*

Le bureau compte un directeur général, une chef de bureau, un directeur des communications, une recherchiste principale, une recherchiste, deux secrétaires et une réceptionniste.

## *Bureau de l'opposition officielle*

Le bureau comprend une directrice générale, une gestionnaire de bureau, une directrice des communications, une agente des communications, un recherchiste principal, une recherchiste et deux secrétaires-réceptionnistes.

## *Bureau de la députée néo-démocrate*

Le bureau compte une chef de cabinet et une adjointe à la recherche.

## Publications

---

### *Bibliothèque de l'Assemblée législative*

*Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative : 1841-1991.*

*Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 1999.*

*Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick, 1929-2001.\**

*Les élections au Nouveau-Brunswick : 1784-1984.*

*Liste sélective d'acquisitions.* Trimestriel.

*Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick : Catalogue annuel.\**

*Table des matières des périodiques.* Mensuel.

### *Bureau du greffier*

*Activités législatives 2002.*

Attribution des sièges, première session, 55<sup>e</sup> législature.

*Feuilleton et Avis*, 68 numéros du 19 novembre 2002 au 11 avril 2003 ; 16 numéros du 20 juillet au 19 décembre 2003.\*

*Guide d'orientation 2003.*

*Guide du personnel : Assemblée législative du Nouveau-Brunswick : 1998.*

*Journal de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick*, cinquième session, 54<sup>e</sup> législature 2002-2003, 68 fascicules non révisés ; première session, 55<sup>e</sup> législature 2003, 16 fascicules non révisés.

*Projets de loi déposés pendant la cinquième session de la 54<sup>e</sup> législature — état des travaux.\**

*Projets de loi déposés pendant la première session de la 55<sup>e</sup> législature — état des travaux.\**

Rapports législatifs, *Revue parlementaire canadienne*, 2003

Le bureau du greffier sert de dépôt des documents papier suivants : rapports annuels, documents de travail, rapports de comités, projets de loi, motions et documents déposés en réponse à celles-ci, amendements et Journaux de la Chambre.

### *Hansard*

*Journal des débats (hansard)*. 2000-2001, troisième session de la 54<sup>e</sup> législature, fascicules 24, 31 à 53 et 57 ; 2001-2002, quatrième session de la 54<sup>e</sup> législature, fascicules 2 et 30 ; 2002-2003, cinquième session de la 54<sup>e</sup> législature, fascicules 1, 3 et 15.

### *Traduction des débats*

Comeau, Georges. *Recueil de définitions législatives = Listing of Definitions in Legislation*, 1993- (sur disquette seulement).

LeBlanc, Valmond. *Guide de rédaction parlementaire*, (en ligne en PDF, avec mise à jour régulière), 2001- <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>

LeBlanc, Valmond. *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux*, (en ligne en PDF, avec mise à jour régulière), 1979- <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>

Sauvageau, Alain. *Formules pour la traduction parlementaire = Parliamentary Translation Forms*, 1995- (sur disquette seulement).

\* Internet seulement.

# Hommages

---

## Margaret Anderson

Le 9 décembre 2003, le chef de l'opposition Shawn Graham a rendu hommage à la sénatrice Margaret Anderson, de Miramichi, qui est décédée le 8 décembre 2003 :

*M<sup>me</sup> Anderson a été nommée à la Chambre du Sénat en 1978, à la division sénatoriale de Northumberland—Miramichi, par le très hon. Pierre Elliott Trudeau. M<sup>me</sup> Anderson a pris sa retraite de la Chambre haute en 1990.*

*M<sup>me</sup> Anderson a donné librement de son temps à divers organismes communautaires et a été présidente de l'Association des femmes libérales du Nouveau-Brunswick de 1972 à 1976. Elle a connu du succès comme femme d'affaires et a collaboré étroitement pendant des années avec son père à l'entreprise familiale à Newcastle. Son père, feu William Stafford Anderson, était un ancien ministre du gouvernement McNair. [Traduction.]*

## Maurice Dionne

Le 9 décembre 2003, M. Graham a rendu hommage à la mémoire de Maurice Dionne, député fédéral libéral qui est décédé le 17 novembre. Élu pour la première fois en 1974 pour représenter la circonscription de Northumberland—Miramichi, il a été réélu en 1979 et en 1980. Il a exercé ses fonctions jusqu'en 1984. Il a été réélu en 1988 et a exercé ses fonctions jusqu'en 1993.

*Son travail auprès de la Société Alzheimer et sa parution à la télévision ont rehaussé la sensibilisation à une maladie qui touche 6 600 personnes du Nouveau-Brunswick et leur famille. Il lègue un héritage important comme éducateur, comme élu et comme activiste. [Traduction.]*

## John Mooney

Le 1<sup>er</sup> avril 2003, M. Lee, député de Charlotte, a rendu hommage à l'ancien député provincial John Mooney, qui est décédé le 29 mars 2003 :

*M. Mooney a été le dernier Libéral à représenter la circonscription provinciale de Saint-Jean-Sud, maintenant Saint John Harbour. Ingénieur professionnel ayant de profondes racines familiales à Saint John, M. Mooney a été député provincial pendant deux mandats. Il a exercé son premier mandat à Fredericton de 1974 à 1978, lorsque les Libéraux formaient l'opposition, et il a été réélu quand les Libéraux, sous la direction de Frank McKenna, ont remporté tous les sièges dans la province, en 1987.*

*M. Mooney s'est engagé à l'égard du service au public dès un jeune âge, lorsqu'il a été président de l'association des jeunes Libéraux de Saint John. Il a occupé de nombreux postes au sein du Parti libéral et a été candidat à la direction en 1978. [Traduction.]*

## Charles VanHorne

Le 9 décembre, le premier ministre Bernard Lord a offert ses condoléances à l'occasion du décès de J.C. Van Horne, de Campbellton, ancien chef du Parti conservateur, ancien député fédéral et ancien député provincial :

*Charlie Van Horne a consacré son énergie à bâtir la région de Campbellton et de Restigouche afin de l'aider à prospérer. Cet homme exceptionnel a travaillé fort pour faire la promotion de la province et créer des perspectives économiques plus favorables pour la région de Restigouche. [Traduction.]*

*Monsieur le président, au cours des années 50 et 60, Charlie a exercé des pressions auprès du gouvernement afin de faire construire sur la rivière Restigouche un pont reliant Campbellton aux collectivités du Québec. Le pont est connu comme le pont interprovincial J. C. Van Horne.*

*À titre de ministre du Tourisme au sein du gouvernement de l'ancien premier ministre Richard Hatfield, Charlie a contribué à l'élaboration de plusieurs projets dans la province, notamment le centre de ski Sugarloaf, à Atholville.*

*En tant qu'homme politique, Charlie Van Horne a toujours fait preuve d'audace dans l'adversité. Il n'a jamais hésité à dénoncer l'assurance excessive et à défendre seul ses convictions profondes. [Traduction.]*

## William James Woodroffe

Le 30 septembre, le premier ministre Lord a souligné le décès de William Woodroffe, ancien membre du Parti progressiste-conservateur et ancien président de la Chambre :

*Bill Woodroffe a eu une longue vie publique, qui a débuté par sa participation à la fabrique de la paroisse de Simonds en 1965, puis au conseil de la Ville de Saint John, après la fusion. Il a été élu député provincial pour la première fois en 1967 et il a réalisé trois mandats pour la circonscription de Saint-Jean-Fundy. En 1973, il a été nommé président de l'Assemblée législative, fonction qu'il a assumée jusqu'à ce qu'il se retire en 1978.*

